Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1987-1988

Québec

90-01002/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère des Affaires culturelles

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08352-4
ISSN 0714-4083

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1988.

Ce rapport consigne l'ensemble des activités du Ministère pour cette période et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La ministre des Affaires culturelles,

Lise Bacon

Québec, 18 janvier 1989

Table des matières

Avant-propos 7

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles 9

1. La mission et les fonctions 9

1.1 La mission 9

1.2 Les fonctions 9

2. Les ressources 10

2.1 Les effectifs 10

2.1.1 Répartition par catégorie d'emploi et unité administrative 10

2.1.2 Répartition par catégorie d'emploi et par sexe 10

2.1.3 Répartition par région administrative 10

2.2 Le budget 11

3. Les structures 13

3.1 L'organigramme 26

3.2 Les unités administratives — Mandats 13

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres 13

3.2.2 Direction générale des régions 13

3.2.3 Direction générale du patrimoine 13

3.2.4 Archives nationales du Québec 14

3.2.5 Bibliothèque nationale du Québec 14

3.2.6 Conservatoires de musique et d'art dramatique 14

3.2.7 Centre de conservation du Québec 14

3.2.8 Direction des relations avec les organismes gouvernementaux 15

3.2.9 Direction générale de l'administration 15

3.2.10 Direction des ressources humaines 15

3.2.11 Direction de la recherche 15

3.2.12 Direction des relations intergouvernementales 15

3.2.13 Direction des communications 16

Partie II
Réalisations 1987-1988 17

1. Les milieux culturels 18

1.1 Soutien et promotion des arts et des lettres 18

1.1.1 Soutien et promotion des arts d'interprétation 18

1.1.2 Soutien et promotion des arts visuels 19

1.1.3 Soutien et promotion des musées et centres d'exposition 19

1.1.4 Soutien et promotion des bibliothèques publiques 19

1.1.5 Soutien et promotion des industries culturelles 19

1.1.6 Soutien et promotion des artistes 20

1.1.7 Fonds d'appui au financement privé 21

1.1.8 Accessibilité territoriale du développement culturel — Activités gérées en régions 21

1.2 Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine 25

1.2.1 Révision de la politique du patrimoine et activités régulières en matière de patrimoine 25

1.2.2 Interventions du Ministère dans la région de Québec 28

1.2.3 Interventions du Ministère dans la région de Montréal 28

1.2.4 Interventions du Ministère dans les autres régions 28

1.3 Soutien au développement régional et accessibilité territoriale 30

2. Les institutions nationales 31

2.1 Les Archives nationales 31

2.1.1 Conservation et diffusion 31

2.1.2 Contrôle de la sélection des archives du Gouvernement 31

2.1.3 Aide, conseil et promotion 31

2.2 La Bibliothèque nationale du Québec 31

2.2.1 Projet de loi modifiant le statut de la Bibliothèque nationale 31

2.2.2 Relations avec d'autres gouvernements 32

2.2.3 Gestion interne 32

2.2.4 Publications, expositions, acquisitions 32

2.3 Les conservatoires de musique et d'art dramatique 32

2.3.1 Musique 32

2.3.2 Art dramatique 32

2.3.3 Projets particuliers 33

2.4 Le Centre de conservation du Québec 33

3. Relations avec les organismes gouvernementaux **34**

4. Gestion interne et soutien aux activités du Ministère **35**

4.1 Administration **35**

4.2 Recherche **35**

4.3 Relations intergouvernementales **35**

4.4 Communications **37**

Annexes

1. Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère **39**

2. Liste des lois et règlements administrés par le Ministère **46**

3. Liste des organismes gouvernementaux — Conseils d'administration **50**

Avant-propos

En 1987-1988, les objectifs et orientations que s'est donnés le ministère des Affaires culturelles lui ont permis d'intensifier et de concrétiser sa collaboration avec des partenaires des différents secteurs du développement culturel :

— il a dynamisé ses interventions auprès des artistes professionnels avec lesquels il a entretenu des rapports de concertation et d'écoute ;

— il a développé son support à la diversification du financement des arts, notamment en favorisant un engagement accru du secteur privé dans la culture ;

— il a raffermi ses liens avec les municipalités, particulièrement dans le secteur du patrimoine ;

— il a accentué les relations intergouvernementales nécessaires à l'évolution de dossiers aussi importants que le droit d'auteur et les équipements culturels.

Les faits saillants de l'année 1987-1988 témoignent d'ailleurs de la cohérence des activités du Ministère avec les objectifs et orientations qu'il s'était fixés. Ainsi, on note :

— une croissance de 5,8 % des crédits alloués au Ministère alors que la croissance des crédits du Gouvernement était de 5,3 % ;

— une participation financière d'importance majeure pour la création ou l'amélioration d'équipements culturels d'envergure : le Musée de la civilisation de Québec, le Musée du Québec, la Place des arts de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal, de même qu'une décision quant au choix d'un nouvel emplacement pour le Musée d'art contemporain ;

— l'adoption par le Gouvernement de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma ;

— l'adoption par le Gouvernement de la Loi modifiant la Loi sur le cinéma ;

— l'adoption par le Gouvernement de la Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) qui a donné naissance à la Société générale des industries culturelles par la fusion de la SODICC et de la Société générale du cinéma ;

— la révision des programmes de bourses pour les artistes et des programmes d'aide pour les organismes en arts d'interprétation ;

— l'adoption par le Gouvernement de la politique d'acquisition et de gestion du droit d'auteur pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux ;

— la consultation menée par la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques au Québec, qui s'est concrétisée par le dépôt du rapport « Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager » ;

— l'engagement ferme à contribuer à la réalisation d'une quinzaine de projets à caractère régional ;

— la réflexion sur la mission des conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec et la consultation auprès des intervenants des milieux intéressés ;

— la préparation d'une politique de gestion des documents semi-actifs par les Archives nationales du Québec ;

— la création, au sein même du Ministère, d'une direction générale du patrimoine.

L'année qui vient permettra de poursuivre la démarche entreprise tout en privilégiant certains dossiers jugés urgents. Ainsi, la recherche de moyens pour améliorer la situation des créateurs et créatrices ainsi que les conditions qui entourent leur pratique professionnelle continuera de mobiliser les énergies du Ministère en vue de mettre au point, entre autres choses, le projet de loi sur le statut de professionnel dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature. De même, l'amélioration du réseau des bibliothèques publiques et les autres suites à donner au rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques au Québec seront au premier plan des préoccupations du Ministère. Il poursuivra également sa réflexion en ce qui a trait à la formation, notamment dans les secteurs de la musique et de la danse.

Le Ministère assurera par ailleurs le développement des grandes institutions culturelles qui relèvent de sa compétence, que ce soit à Montréal avec la construction du Musée d'art contemporain au centre-ville, le réaménagement scénique de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des arts, l'agrandissement du Musée des beaux-arts, ou à Québec avec l'ouverture du Musée de la civilisation et l'agrandissement du Musée du Québec par l'intégration de la Vieille Prison.

Enfin, la révision des interventions du Ministère dans le secteur du patrimoine se doublera de la poursuite de la révision des programmes d'aide financière aux arts visuels, aux métiers d'art et aux équipements culturels et ce, principalement en prévision de la levée du moratoire prévue en 1989.

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles

1. La mission et les fonctions

1.1 La mission

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles, sanctionnée le 24 mars 1961, confère à la ministre des Affaires culturelles « le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur ». À cet égard, les interventions qui caractérisent l'exercice 1987-1988 ont principalement porté sur la situation des artistes créateurs professionnels et leurs droits, les programmes d'aide et de développement en arts visuels, en métiers d'art, en arts d'interprétation et, finalement, en édition et en littérature. Les secteurs du patrimoine, des bibliothèques, des archives, de la muséologie, de la cinématographie ainsi que les lieux privilégiés de diffusion, de production ou de formation ont également été l'objet d'une attention particulière.

1.2 Les fonctions

Pour remplir sa mission, le ministère des Affaires culturelles exerce les fonctions suivantes :

— Il est responsable de l'élaboration et de la mise en application des politiques et programmes destinés à favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec ainsi que leur rayonnement à l'étranger.

— Il est responsable de l'animation et de la restauration du patrimoine.

— Il est gestionnaire des institutions nationales dont l'État lui a confié la responsabilité: les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Conservatoire de musique et d'art dramatique et le Centre de conservation du Québec.

— Il assiste les organismes et sociétés d'État qui relèvent de lui, en ce qui concerne le cheminement des dossiers administratifs nécessitant une décision du Gouvernement.

— Il coordonne et parfois exécute des recherches, études et enquêtes en matière culturelle ; il assure le lien avec les autres gouvernements, ministères et organismes relativement aux dossiers qui ont des incidences sur le développement culturel.

2. Les ressources

2.1 Les effectifs

2.1.1 Répartition des effectifs autorisés par catégorie d'emploi et par unité administrative au 31 mars 1988

Catégorie d'emploi	Unité administrative												
	Bureau du sous-ministre	Direction des relations intergouvernementales	Direction de la recherche	Service juridique	Direction des communications	Milieux culturels	Direction des ressources humaines	Direction générale de l'administration	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux	Archives nationales	Bibliothèque nationale	Conservatoire de musique et d'art dramatique	TOTAL
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3												3
Cadres supérieurs	2	1	1		1	21	1	7	1	4	5	15	59
Personnel professionnel	2	3	7		11	138	8	29	2	42	41	11	294
Personnel enseignant												128	128
Agents de maîtrise et contremaîtres						1				1	1	1	4
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	7	4	2	2	12	69	13	33	2	63	73	52	332
Ouvriers	1					1		8		14	2	1	27
Total	**15**	**8**	**10**	**2**	**24**	**230**	**22**	**77**	**5**	**124**	**122**	**208**	**847**

2.1.2 Répartition des employés par catégorie d'emploi et par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3	0	3
Cadres supérieurs	46	8	54
Personnel professionnel	181	98	279
Personnel enseignant	71	47	118
Agent de maîtrise et contremaîtres	3	2	5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	74	250	324
Ouvriers	26	—	26
Total	**404**	**405**	**809**

La différence entre le total du tableau 2.1.1 et le total du tableau 2.1.2 s'explique par les 38 postes qui étaient vacants le 31 mars 1988.

2.1.3 Répartition des effectifs par région administrative

Région administrative	Effectifs
01 Est-du-Québec	24
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	21,4
03 Québec	441
04 Mauricie — Bois-Francs	30
05 Estrie	11
06 Montréal	274
07 Outaouais	26,6
08 Abitibi-Témiscamingue	11
09 Côte-Nord	8
10 Nouveau-Québec	—
Total	**847**

2.2 Le budget

Programme 01 — Politiques, gestion interne et soutien

Éléments de programme	Budget modifié 000 $
01 Politique, gestion interne et soutien	24 932,6
Total du programme	**24 932,6**
% du budget du Ministère (incluant les organismes de la Charte de la langue française)	**11,1 %**

Programme 02 — Développement des milieux culturels

Éléments de programme	Budget modifié 000 $
01 Administration du développement culturel	10 763,6
02 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	5 545,0
03 Patrimoine historique, archéologique et culturel	15 116,0
04 Soutien aux fonctions culturelles	68 999,3
05 Service de la dette	3 145,0
Total du programme	**103 568,9**
% du budget du Ministère (incluant les organismes de la Charte de la langue française)	**46,3 %**

Programme 03 — Institutions nationales

Éléments de programme	Budget modifié 000 $
01 Archives nationales du Québec	5 203,7
02 Bibliothèque nationale du Québec	5 225,7
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	13 284,3
04 Centre de conservation du Québec	829,6
Total du programme	**24 543,3**
% du budget du Ministère (incluant les organismes de la Charte de la langue française)	**11 %**

Programme 04 — Organismes-conseils et sociétés d'État

Éléments de programme	Budget modifié 000 $
01 Commission des biens culturel	332,2
02 Institut québécois de recherche sur la culture	*4 078,5
03 Cinéma (Institut québécois du cinéma, Régie du cinéma, Sogic — en partie)	11 869,8
04 Musées d'État (Musée du Québec, Musée de la civilisation, Musée d'art contemporain)	16 521,8
05 Place des arts de Montréal	4 276,2
06 Grand Théâtre de Québec	3 430,2
07 Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications	1 043,1
08 Service de la dette	7 909,6
Total du programme	**49 461,4**
% du budget du Ministère (incluant les organismes de la Charte de la langue française)	**22,1 %**

* Sur ce montant, un total de 1 996,2 $ a été prévu puisqu'il s'agissait d'un recours au fonds de suppléance « technique » suite à des modifications législatives destinées à supprimer les crédits permanents.

Programme 05 — Application de la Charte de la langue française

Éléments de programme	Budget 000 $
01 Office de la langue française	15 845,3
02 Commission de protection de la langue française	1 559,1
03 Conseil de la langue française	2 386,8
04 Commission d'appel de francisation des entreprises	8,0
05 Commission de toponymie	1 434,1
Total du programme	**21 233,3**
% du budget du Ministère	**9,5 %**

Répartition des crédits 1987-1988 par programme (223 739,5 $)

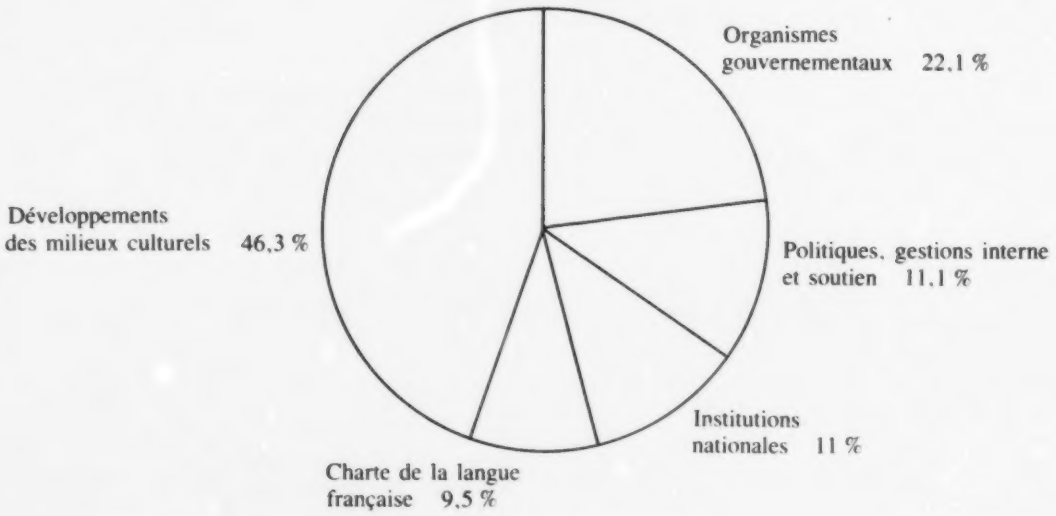

3. Les structures

3.1 L'organigramme (voir pages 26-27)

3.2 Les unités administratives — Mandats

Secteur : Milieux culturels

Le secteur confié au sous-ministre adjoint aux milieux culturels est partagé entre trois directions générales : la Direction générale des arts et des lettres, la Direction générale des régions et la Direction générale du patrimoine.

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres

Dans le cadre des opérations centrales du Ministère, la Direction générale des arts et des lettres planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités relatives aux secteurs des arts et des lettres et, plus spécifiquement, propose des orientations, des politiques et des programmes d'aide financière et technique à la création, à la production, à la commercialisation et à la diffusion dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des arts visuels, des musées privés, des bibliothèques, du livre et de la lecture, de l'audiovisuel, du disque et du spectacle. Elle gère les programmes centralisés d'aide financière et est responsable de l'application des lois relevant de son champ d'activité: livre, propriété intellectuelle, intégration des arts à l'architecture, bibliothèques, statut de l'artiste.

3.2.2 Direction générale des régions

La Direction générale des régions doit conseiller le sous-ministre adjoint aux milieux culturels en matière de développement culturel régional et participer à l'élaboration des orientations, des politiques et des programmes culturels. Elle doit aussi assurer la cohérence et la gestion des programmes, actions et activités axés sur le développement des arts et des lettres pour les dix directions régionales du Ministère et sur le développement du secteur du patrimoine pour huit d'entre elles, Québec et Montréal relevant de la Direction générale du patrimoine à cet égard. Elle est également chargée de proposer des orientations en matière d'équipements et de développement culturels, et d'assumer la planification et la coordination d'activités annuelles et de dossiers spécifiques ayant une incidence sur l'ensemble des directions régionales.

Cette direction générale coordonne le traitement des dossiers ministériels reliés aux sommets socio-économiques et au redécoupage de la carte des régions administratives. Elle assure la coordination des actions liées à la révision et à la gestion du programme d'aide financière aux équipements culturels en fournissant un soutien technique aux directions régionales du Ministère, aux directions sectorielles et aux organismes gouvernementaux pour la réalisation de projets.

Plus spécifiquement, les directions régionales du Ministère ont pour mandat principal de favoriser le développement, dans leur territoire, des domaines qui sont de la compétence du Ministère, soit les arts, les lettres et le patrimoine.

Dans l'accomplissement de ce mandat, les directions doivent gérer les programmes régionalisés d'aide financière qui ont trait à la formation, à la création, à la production et à la diffusion pour ce qui concerne les arts et les lettres, et qui ont trait à la conservation et à la mise en valeur, pour ce qui concerne le patrimoine. Elles doivent aussi gérer le programme d'aide financière aux équipements culturels du Ministère en vue de maintenir ou de développer, sur le plan local ou régional, un réseau de lieux propices à la pratique d'activités culturelles.

En plus d'une aide financière, les directions régionales offrent une aide technique aux personnes et aux organismes du milieu qui le demandent, grâce à la compétence professionnelle et au savoir-faire de leurs effectifs. Elles mènent aussi des actions sur leurs territoires respectifs et proposent des stratégies d'intervention communes de développement régional en concertation avec les principaux partenaires du Ministère, en particulier avec les municipalités.

Enfin, elles assument la responsabilité de la gestion des propriétés du Ministère situées sur leur territoire.

3.2.3 Direction générale du patrimoine

Le mandat de la Direction générale du patrimoine est d'élaborer les orientations et les politiques ministérielles en matière de patrimoine, de gérer les programmes s'y rapportant et de conseiller les autorités du Ministère relativement à l'application de la Loi sur les biens culturels ou à toute autre question concernant la politique et la mise en valeur du patrimoine.

Elle doit aussi planifier, diriger et coordonner l'ensemble des activités relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine dans les régions de Québec et de Montréal.

Elle assure la liaison entre le Ministère et la Commission des biens culturels en coordonnant toutes les activités reliées à l'application de la Loi sur les biens culturels.

Enfin, elle fournit aux directions régionales l'aide conseil nécessaire et assure la coordination des interventions relatives au patrimoine sur l'ensemble du territoire québécois.

Secteur : Institutions nationales et organismes gouvernementaux

Le sous-ministre adjoint aux institutions nationales et à l'administration est responsable des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, du Conservatoire de musique et d'art dramatique et du Centre de conservation. Il assume également la responsabilité de la Direction des relations avec les organismes gouvernementaux, de la Direction générale de l'administration et de la Direction des ressources humaines.

3.2.4 Archives nationales du Québec

La Loi sur les archives confirme d'abord le rôle traditionnel des Archives nationales du Québec en matière de conservation et de mise en valeur des documents qui présentent un intérêt pour la recherche historique ou pour tout autre domaine de la connaissance. Cela concerne en premier lieu les documents émanant du Gouvernement mais n'exclut pas pour autant l'acquisition d'archives d'origine privée dans certaines circonstances.

Les Archives nationales ont également à conseiller et à soutenir les ministères et les organismes gouvernementaux en vue d'une gestion efficace de leurs documents administratifs.

De plus, les Archives nationales du Québec ont le mandat d'apporter aux administrations municipales et scolaires ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux le soutien nécessaire à la conservation et à la mise en valeur de leurs archives. Elles doivent voir aussi à la promotion des archives privées des organismes et des personnes qui ont joué un rôle important dans la collectivité.

Pour remplir leur mandat, les Archives nationales du Québec analysent et approuvent les calendriers de conservation et les listes de documents inactifs établis par tous les organismes publics, conformément à la Loi sur les archives. Les Archives nationales du Québec doivent recevoir des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des tribunaux (organismes spécifiquement visés aux paragraphes 1 et 3 de l'annexe à la Loi sur les archives) les documents inactifs sélectionnés pour conservation permanente. Les Archives nationales du Québec assument également la gestion du Centre de documents semi-actifs du Gouvernement. Les autres organismes publics visés par la Loi sur les archives sont eux-mêmes responsables de la conservation de leurs archives selon les calendriers approuvés par les Archives nationales du Québec.

Enfin, les Archives nationales du Québec doivent rendre leurs archives accessibles et en favoriser l'utilisation par les groupes et individus de manière à ce que soient bien documentées les recherches sur le Québec.

3.2.5 Bibliothèque nationale du Québec

Le mandat de la Bibliothèque nationale du Québec consiste à rassembler les documents publiés au Québec, relatifs au Québec ou utiles à la recherche sur le Québec, à conserver de manière permanente les documents rassemblés, de préférence dans leur forme originale, et à faire paraître périodiquement la bibliographie des documents publiés au Québec.

De plus, la Bibliothèque nationale du Québec doit faire connaître et mettre en valeur les documents rassemblés par voie de prêt, de référence, de publication, d'exposition, etc. Elle doit également collaborer à l'établissement des normes qui régissent les réseaux documentaires nationaux et internationaux, et participer à la coordination des orientations des milieux documentaires.

3.2.6 Conservatoires de musique et d'art dramatique

Les conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec ont pour mandat de dispenser une formation professionnelle en composition, en interprétation instrumentale et vocale, en art dramatique et en scénographie.

Neuf établissements se partagent cette tâche ; deux d'entre eux offrent une formation en art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept une formation en musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal et Québec.

La Direction générale des conservatoires doit assurer la bonne gestion de ses établissements et définir les programmes d'études tant pour le secteur de la musique que pour celui de l'art dramatique.

3.2.7 Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec fut créé en 1979 par le ministère des Affaires culturelles. Son mandat consiste à offrir des services de restauration et d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation relativement à la conservation des biens culturels mobiliers.

La plupart des services du Centre de conservation du Québec sont offerts aux gestionnaires des collections d'État du Québec, aux musées privés accré-

dités et aux propriétaires de biens classés. Les institutions et les individus possèdant des biens culturels meubles peuvent également avoir recours aux services du Centre de conservation du Québec sur avis de la Commission des biens culturels.

3.2.8 Direction des relations avec les organismes gouvernementaux

La Direction des relations avec les organismes gouvernementaux a pour mandat d'analyser les prévisions budgétaires et les états financiers des organismes autonomes relevant de la ministre des Affaires culturelles, d'assurer le suivi administratif que nécessitent leurs plans triennaux d'équipements, leurs budgets annuels de fonctionnement, de favoriser la coordination des liens entre les organismes relevant de la ministre des Affaires culturelles et les organismes centraux ou ministères du gouvernement du Québec, de tenir à jour un dossier administratif sur chacun des organismes ou sociétés relevant de la ministre des Affaires culturelles et d'assurer un rôle de conseil auprès de ces organismes en matière de gestion gouvernementale. La Direction a en outre un mandat de planification stratégique, notamment dans les secteurs du cinéma et des musées d'État, secteurs dont la gestion est décentralisée vers des organismes créés par voie de législation.

Les organismes gouvernementaux avec lesquels la Direction a assuré des liens en 1987-1988 sont : l'Institut québécois de recherche sur la culture, l'Institut québécois du cinéma, la Société générale du cinéma, la Régie du cinéma, le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain, le Musée de la civilisation, la Place des arts, le Grand Théâtre de Québec, la Société de développement des industries de la culture et des communications et la Commission des biens culturels.

3.2.9 Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration regroupe, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle structure administrative ministérielle en novembre 1987, les unités administratives suivantes : la Direction des ressources financières et des systèmes de gestion, la Direction des ressources matérielles et la Direction de la vérification interne. Elle assume aussi la responsabilité administrative du Centre de conservation du Québec.

Son mandat est établi en fonction de deux axes. D'une part, elle doit planifier, organiser, coordonner et contrôler les activités du Ministère reliées à la gestion de ses ressources financières et matérielles. À cet égard, elle doit notamment mettre au point les mécanismes, instruments et programmes nécessaires aux gestionnaires du Ministère et en assurer l'application. D'autre part, elle fournit aux autorités une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des systèmes de contrôle incorporés à toutes les activités du Ministère.

3.2.10 Direction des ressources humaines

Le mandat de la Direction des ressources humaines se résume de la façon suivante : fournir aux gestionnaires du Ministère le soutien et les conseils requis dans l'évaluation des emplois, la sélection et l'évaluation du personnel, le développement des ressources humaines et l'administration des conventions collectives ; conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration des politiques et pratiques de gestion relatives aux emplois supérieurs, à l'organisation et à l'analyse des effectifs ; fournir aux employés du Ministère des services d'aide, de soutien et de conseil dans la planification de leur carrière, notamment en matière de mobilité, de rémunération et d'avantages sociaux.

Secteur : Politiques, gestion interne et soutien

3.2.11 Direction de la recherche

La Direction de la recherche coordonne les travaux de statistiques et de recherche en matière de socio-économie de la culture. Ces travaux sont exécutés à la demande des autorités du Ministère en vue d'éclairer leurs décisions en matière de politiques culturelles.

3.2.12 Direction des relations intergouvernementales

La Direction des relations intergouvernementales assume et coordonne la conduite des relations intergouvernementales du Ministère avec ses partenaires et ses divers interlocuteurs au Québec, au gouvernement du Canada, dans les autres provinces et à l'étranger, ainsi que l'élaboration des orientations du Ministère en matière de relations culturelles avec l'extérieur du Québec. Elle assume également l'élaboration et la mise en œuvre du processus de concertation sur les programmes, les priorités et l'allocation des ressources budgétaires en vue des décisions à prendre par les autorités compétentes dans le domaine des relations gouvernementales.

Elle coordonne la participation du Ministère aux réunions et conférences intergouvernementales, et elle assume la cogestion des ententes de coopération bilatérale en matière culturelle avec les différents interlocuteurs concernés.

Elle offre expertise, soutien et conseil dans le domaine des relations culturelles interprovinciales, fédérales-provinciales, internationales et elle assure le suivi et l'évaluation des activités, en étroite collaboration avec les gestionnaires concernés.

3.2.13 Direction des communications

Le mandat de la Direction des communications consiste à faire connaître les lois, règlements, politiques, programmes et services du Ministère et à soutenir, par les actions appropriées, l'ensemble des activités découlant des priorités ministérielles.

Pour s'acquitter de ce mandat, la Direction élabore, planifie et réalise, en collaboration avec les autres unités administratives, un programme annuel de communications en matière d'information, de relations publiques, d'édition, de publicité, d'audio-visuel et d'expositions.

Elle conseille les autorités du Ministère sur les actions régulières et ponctuelles requises pour atteindre les objectifs ministériels, met en œuvre les stratégies et assure l'information et la rétroinformation.

Elle doit également voir à la cohérence et à la qualité de l'image institutionnelle du Ministère, coordonner les services d'accueil et de renseignements offerts à ses visiteurs et à ses clientèles et, dans le cadre du développement d'une notion efficace de partenariat, collaborer avec d'autres ministères à la planification et au développement d'activités conjointes.

Partie II
Réalisations 1987-1988

Les mandats assumés par le ministère des Affaires culturelles s'actualisent par différents types d'intervention. En premier lieu, le Ministère gère directement, en s'associant avec d'autres intervenants, les interventions dirigées vers les milieux culturels, que ce soit par le soutien et la promotion des arts et des lettres ou par la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

En second lieu, le ministère des Affaires culturelles assume des responsabilités gouvernementales par l'entremise des quatre institutions nationales qui lui sont rattachées : la Bibliothèque nationale du Québec, les Archives nationales du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et le Centre de conservation du Québec.

Enfin, les organismes gouvernementaux relevant de la ministre des Affaires culturelles sont des partenaires privilégiés dans le développement culturel, et le Ministère contribue à leur fonctionnement et à leurs immobilisations par sa participation financière qui est déterminante.

Le présent rapport d'activités des réalisations pour l'exercice 1987-1988 regroupe l'information selon les paramètres suivants :

— les milieux culturels ;

— les institutions nationales ;

— les organismes conseils et les sociétés d'État ;

— la gestion interne et le soutien aux activités du Ministère.

1. Les milieux culturels

Les actions du Ministère auprès des milieux culturels s'articulent autour de plusieurs champs d'activité ; ainsi, dans les secteurs des arts d'interprétation, des arts visuels, des musées, des bibliothèques, des industries culturelles ou directement auprès des artistes professionnels en tant qu'individus, on peut constater maintes interventions ministérielles. Elles sont gérées dans certains cas au siège du Ministère à Québec (points 1.1.1 à 1.1.7) et, dans d'autres cas, par les directions régionales (point 1.1.8).

1.1 Soutien et promotion des arts et des lettres

1.1.1 Soutien et promotion des arts d'interprétation

Soutien financier par secteur

	Nombre de bénéficiaires	Crédits (000 $)
Théâtre	53	5 015,0
Danse	18	2 360,8
Musique	37	6 024,5
Diffusion	68	1 295,9
Associations	5	469,5
Total	**181**	**15 165,7**

En plus du soutien financier et de l'expertise-conseil apportés aux organismes de théâtre, de danse, de musique et de l'aide à la diffusion, le Ministère a accordé en 1987-1988 une attention particulière aux dossiers et secteurs suivants :

Programmes en arts d'interprétation

Le Ministère a effectué une révision en profondeur de ses programmes d'aide aux arts d'interprétation en regroupant les programmes centraux et régionaux sur une base sectorielle (théâtre, danse, musique, arts multidisciplinaires) et fonctionnelle (diffusion) et en mettant l'accent sur l'excellence professionnelle, l'équité quant aux modes d'évaluation des clientèles et une meilleure adéquation entre le cadre d'accueil et les besoins des clientèles de chaque secteur.

Événements majeurs

Le Ministère a poursuivi ses rencontres de concertation avec les organismes qui subventionnent les événements majeurs afin d'en arriver à une meilleure compréhension collective des orientations à privilégier dans ce secteur. À cette fin, des outils d'information (répertoire), de gestion (grille d'évaluation) et d'orientation (devis d'étude sur l'impact culturel des événements) ont été mis au point avec ces partenaires. Durant l'année 1987-1988, les événements suivants ont été subventionnés :

Les 100 jours d'art contemporain 1987

La 5e Biennale de tapisserie de Montréal

La 3e Biennale nationale de céramique

Le Symposium de la jeune peinture au Canada

La 2e Biennale des arts visuels de l'Est du Québec

Marques et contrastes

Une sculpture dans mon jardin, Montréal 1988

Le Festival national de la poésie

Le Colloque de l'Académie canadienne française

La Rencontre québécoise internationale des écrivains

Le Congrès mondial du P.E.N. Club à Toronto et Montréal

Le Congrès international de l'Association littéraire et artistique internationale

Le Festival international de jazz de Montréal

Le Festival Juste pour rire

Le Grand Prix des métiers d'art du Québec

Les Nuits Bleue's internationales de jazz

La Quinzaine internationale du théâtre de Québec

Le Festival international de mime de Montréal

Le Festival mondial de folklore de Drummondville

Le Festival international d'été de Québec

Rideau inc.

Le Festival international de musique actuelle de Victoriaville

Le Festival du théâtre des Amériques

Le Festival d'été de Lanaudière

Le Centre d'arts d'Orford

Le Festival international de théâtre jeunes publics du Québec

Le Festival international de nouvelle danse

Formation professionnelle en danse

Le Ministère a fait évoluer le dossier de la formation professionnelle en danse, de concert avec

l'École supérieure de danse et les Ateliers de danse moderne, structures reconnues et soutenues financièrement par le Ministère, en dégageant l'hypothèse de l'implantation progressive d'une école à partir de ces organismes.

Concertation avec les différents milieux

Le Ministère a plus particulièrement axé ses interventions dans les secteurs de la danse et du théâtre en organisant des réunions d'échange et d'orientations disciplinaires ou en y participant avec Théâtres associés, Théâtres unis pour l'enfance et la jeunesse, les compagnies intermédiaires de théâtre de Montréal-Centre et finalement les Chorégraphies indépendantes, pour le secteur de la danse.

Diffusion

Le Ministère a contribué à enrichir la réflexion sur les mesures devant être mises de l'avant pour mieux soutenir la diffusion des arts d'interprétation. Ces mesures ont été intégrées aux programmes d'aide à la diffusion (support aux producteurs et aux diffuseurs).

1.1.2 Soutien et promotion des arts visuels

Le volet « Exportation » du programme de Mise en marché de l'art a permis à plusieurs galeries d'art contemporain de participer à des foires internationales à Bâle, Chicago, Paris, Los Angeles et New York.

Par ailleurs, des organismes ont pu diffuser les œuvres d'artistes québécois notamment à la Documenta de Kassel, à l'exposition « Emotope » à Berlin, au Festival Vidéo de Liège en Belgique et à la prestigieuse Biennale de Venise.

Enfin, l'ensemble des associations de créateurs en arts visuels ont bénéficié de réajustements de leurs subventions de fonctionnement.

Au total, près de 600 000 $ ont été consacrés à ces programmes.

1.1.3 Soutien et promotion des musées et centres d'exposition

En 1987-1988, le Ministère a procédé à l'accréditation de deux centres d'expositions, la Salle Augustin-Chénier et le Centre d'art Rotary (Abitibi), et à la mise en probation, pour deux années, de trois musées, soit le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, le Musée Marsil (Saint-Lambert) et le Musée Louis-Hémon (Péribonka).

Le budget de fonctionnement partagé entre les 36 musées et 18 centres d'exposition constituant le réseau actuel (à l'exclusion des trois musées d'État) s'élevait à 7 007 800 $, dont 3 225 000 $ sont allés au Musée des beaux-arts de Montréal. Cette dernière institution fait par ailleurs l'objet d'un important projet d'agrandissement de 60 000 000 $ dont les gouvernements du Canada et du Québec assument la plus grande part, soit 25 000 000 $ chacun.

1.1.4 Soutien et promotion des bibliothèques publiques

Les crédits affectés aux bibliothèques publiques ont été maintenus au même niveau que l'année précédente, soit 15 964 700 $.

La Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, formée en janvier 1987, a déposé son rapport au Ministère le 6 juillet 1987. Ce rapport dresse le bilan du développement des bibliothèques publiques au Québec et propose des orientations pour l'action gouvernementale dans ce domaine. Le rapport comprend 76 recommandations qui portent notamment sur les moyens de poursuivre le développement des bibliothèques publiques durant les cinq prochaines années, sur le partage des responsabilités entre l'État et les municipalités et sur les modes de financement de ce développement. Un comité ministériel a analysé ce rapport et a formulé des recommandations sur les suites à y donner pour l'exercice 1988-1989.

En collaboration avec l'OPDQ, le Ministère a décidé de financer le projet d'informatisation des bibliothèques centrales de prêt. Sa réalisation, qui sera étalée sur quatre exercices financiers, représentera une aide financière totale de 1 344 000 $, dont 175 000 $ en 1987-1988.

1.1.5 Soutien et promotion des industries culturelles

Dans le cadre du mandat du Ministère pour ce qui concerne les industries culturelles, les interventions ont continué de porter sur quatre secteurs majeurs.

Secteur du livre

Des crédits de l'ordre de 120 000 $ sont venus confirmer la réorientation de l'appui fourni aux quatre associations nationales d'éditeurs de livres et de périodiques pour permettre de développer la diffusion et la distribution des ouvrages et des droits québécois sur les marchés étrangers, principalement le marché européen.

Le réseau des salons du livre a quant à lui bénéficié d'un appui de 397 800 $, tant pour la tenue des événements publics que constituent les salons que pour soutenir la participation des éditeurs dans toutes les régions du Québec. Le Ministère a continué de préconiser la politique du prix unique du livre dans toutes les régions en aidant financièrement au transport des livres et à l'informatisation des librairies par l'injection de 198 600 $. Toujours au titre de l'amé-

lioration des services à la population, une contribution de l'ordre de 65 600 $ a permis à l'industrie de poursuivre dans la voie de la formation de son personnel.

L'édition a encore une fois été soutenue de façon significative par le Ministère. Ainsi, quelque 510 300 $ furent consacrés à l'édition de livres par les éditeurs agréés et 433 300 $ à l'édition de périodiques culturels. Ces actions de production étaient appuyées par des interventions de promotion représentant une aide de 237 500 $.

Au total donc, les crédits de transfert relatifs au secteur du livre se sont établis à 2 174 800 $ en 1987-1988, incluant des crédits de 156 700 $ pour le soutien aux associations professionnelles du secteur.

De son côté, le Conseil consultatif de la lecture et du livre a tenu quelques réunions au cours de cet exercice, se préoccupant notamment du rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et de l'agrément des entreprises du secteur.

Secteur du disque et du spectacle

Le secteur du disque et du spectacle a bénéficié de crédits de l'ordre de 1 033 000 $, dont 449 200 $ pour la production de disques et de spectacles d'artistes québécois. Quelque 211 900 $ furent accordés pour la production de vidéoclips destinés à promouvoir les œuvres et la carrière des artistes. Le Ministère a d'autre part soutenu des événements majeurs de calibre international tels le Festival international de jazz de Montréal et le Festival Juste pour rire avec des crédits totalisant 388 000 $.

Secteur des métiers d'art

Le développement du réseau des centres de recherche, de diffusion et d'innovation en métiers d'art a pu compter sur des crédits de 672 000 $ pour garantir l'existence de centres de formation pour les artisans et entrepreneurs du secteur. La promotion du secteur a été soutenue par des crédits de 160 300 $ à l'appui des actions du Conseil des métiers d'art et d'événements artistiques et commerciaux majeurs. La mise en marché, par ailleurs, a bénéficié d'une association du Ministère avec l'OPDQ qui y ont conjointement contribué par une subvention de 275 000 $.

Secteur du cinéma

La Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (loi 59), adoptée en décembre 1987, a eu pour effet de créer la Société générale des industries culturelles (SOGIC). Les dispositions pertinentes à cet effet sont entrées en vigueur le 30 mars 1988. L'intégration des mandats des deux sociétés d'État a pour but d'adapter le financement public à la réalité des industries culturelles et à rendre l'action gouvernementale plus cohérente en consolidant ses outils d'intervention.

Par ailleurs, les crédits affectés au plan d'aide au secteur privé du cinéma, géré pour l'année 1987-1988 par la Société générale du cinéma du Québec, s'établissaient à 8 200 000 $.

1.1.6 Soutien et promotion des artistes

Aide aux artistes

En 1987-1988, le Ministère a attribué 1 744 000 $ en bourses aux créateurs, par l'entremise des programmes Bourses du Québec, Accessibilité, Studios du Québec, Studio Cormier et Stages de perfectionnement en métiers d'art, ainsi qu'en subventions à l'Union des écrivains du Québec et aux événements majeurs en littérature. L'aide aux artistes s'est également manifestée par la révision et le regroupement en un seul programme des interventions qui s'adressent aux artistes en tant qu'individus.

Statut de l'artiste

Cette année, le Ministère a participé activement à l'élaboration, au dépôt et à l'adoption de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (loi 90). Il a entrepris à ce sujet la production d'une série de bulletins d'information à l'intention des artistes.

Le Ministère a aussi fait valoir son point de vue au comité intergouvernemental sur le statut de l'artiste (coprésidé par le Québec) et il a formé les comités interministériels requis pour l'élaboration d'un plan d'action, en conformité avec l'énoncé d'orientations sur le statut de l'artiste ; il a d'ailleurs lui-même mis en œuvre les mesures proposées dans cet énoncé, soit le renforcement des associations professionnelles, la gestion des arts et de la carrière et la sensibilisation des jeunes aux arts.

Enfin, le Ministère assure le secrétariat du groupe-conseil sur le statut de l'artiste.

Propriété intellectuelle

Le ministère des Affaires culturelles a mené les travaux nécessaires en vue de déterminer la position du Québec à l'égard de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et a entrepris la renégociation de l'entente sur la reprographie et la reproduction d'œuvres protégées avec les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial au Québec.

Il a également mené les travaux nécessaires à la conclusion d'une entente de même nature avec les universités et les réseaux d'établissements de santé et a

poursuivi sa démarche en ce qui a trait à la politique gouvernementale d'acquisition et de gestion du droit d'auteur : mise à jour et consultation des ministères concernés.

Enfin, il a fourni une aide technique aux artistes en ce qui a trait au droit d'auteur et a participé à des séances d'informations sur ce sujet.

Intégration des arts à l'architecture

Le ministère des Affaires culturelles a suscité l'octroi de contrats pour un montant de près de 2 525 907 $ en vue de la réalisation d'oeuvres d'art intégrées à l'architecture dans 81 projets de construction :

Région de l'Est du Québec :	45 112 $
Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean :	106 146 $
Région de Québec :	368 778 $
Région de la Mauricie — Bois-Francs :	133 755 $
Région de l'Estrie :	21 277 $
Région de Montréal :	1 390 920 $
Région de l'Outaouais :	146 225 $
Région de l'Abitibi-Témiscamingue :	5 500 $
Région de la Côte-Nord :	62 200 $
Région du Nouveau-Québec :	245 994 $

Il a contribué à la promotion de sa politique et assuré l'expertise et le soutien à des programmes d'intégration soumis par l'entreprise privée, les municipalités et les sociétés d'État. Le Ministère a également apporté une aide technique aux artistes pour régler des problèmes reliés aux contrats, aux assurances, à l'entretien des œuvres, et une aide technique aux ministères maîtres d'œuvre relativement à l'application de sa politique.

1.1.7 Fonds d'appui au financement privé

Ouvert cette année à l'ensemble des organismes admissibles aux programmes courants du Ministère, le Fonds d'appui au financement privé a pour objectif d'inciter les organismes à rechercher des sources de financement privé pour augmenter leurs revenus.

Annoncé officiellement en juillet 1987, le programme a connu un succès instantané. En effet, plus de 309 demandes, totalisant 15 000 000 $, sont parvenues au Ministère, ce qui a amené ce dernier à verser en subventions de contrepartie près de 6 000 000 $.

Dans plus de 60 % des cas, les bénéficiaires étaient des organismes des secteurs de la musique, du patrimoine et du théâtre, et dans 23 % des cas, des organismes des secteurs des arts plastiques, des lettres et de la danse.

Le Fonds d'appui au financement privé a donc permis à plusieurs organismes d'augmenter substantiellement leurs revenus et d'améliorer la qualité de leurs activités. L'évaluation consécutive à cette opération précisera le type d'intervention qui sera privilégié pour les prochaines années.

1.1.8 Accessibilité territoriale du développement culturel — Activités gérées en région

Le Ministère dispose d'une enveloppe budgétaire de l'ordre de 6 900 000 $ pour la gestion de programmes régionalisés d'aide financière dans les secteurs des arts d'interprétation, des arts visuels et des lettres.

C'est ainsi qu'en arts d'interprétation, dans les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et dans le secteur multidisciplinaire, des subventions totalisant plus de 4 000 000 $ ont été versées à quelque 300 organismes pour aider à leur fonctionnement ou pour leur permettre de réaliser des projets particuliers de formation, de création, de production et de diffusion. Ces interventions régionales du Ministère ont eu sur le développement de la vie culturelle des conséquences aussi importantes qu'intéressantes. Dans le domaine de la diffusion, par exemple, en vertu de son programme Accessibilité-scène, le Ministère a versé plus de 1 000 000 $ à quelque 90 organismes. Plus de 3 000 représentations en arts de la scène ont pu être offertes à environ 800 000 spectateurs.

En arts visuels, une aide financière de l'ordre de 1 300 000 $ fut apportée à 85 organismes qui se consacrent à la recherche, à la production et à la diffusion de produits culturels. Des centres régionaux, des associations régionales d'artistes, des galeries d'art et des ateliers communautaires ont pu bénéficier de cette aide.

Enfin, plus de 260 créatrices et créateurs, engagés dans une démarche professionnelle, ont pu réaliser des projets innovateurs grâce à des programmes d'aide gérés régionalement et ce, pour une somme totale de 1 600 000 $.

Région de l'Est du Québec

Dans l'Est du Québec, l'action du Ministère a été marquée par un nouveau découpage des régions administratives et par la réalisation des travaux préparatoires aux conférences socio-économiques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine. De plus, une vaste opération de consultation sur le « Plan des équipements culturels », menée par le Conseil de la culture de l'Est du Québec et à laquelle s'est associé le Ministère, a permis de définir une orientation sur la consolidation des équipements culturels avec les intervenants concernés.

La région étant caractérisée par son potentiel et son dynamisme culturel et touristique, une concertation accrue s'est établie avec l'Office de planification et de développement du Québec et le ministère de l'Expansion économique et régionale en ce qui concerne la planification, l'expertise technique et la réalisation de projets majeurs dans les secteurs du patrimoine et de la muséologie. Citons, par exemple, les dossiers de Fort Ingall à Cabano, du Musée de Bonaventure, du Musée de la Gaspésie à Gaspé, du site historique de Paspébiac, ou encore du Centre d'interprétation de la Seigneurie de Bellefeuille à Pabos.

Dans le domaine du livre, l'action du Ministère dans cette région visait particulièrement à dresser l'état des besoins en immobilisations du réseau des bibliothèques centrales de prêt, à établir la concertation avec le regroupement des bibliothèques et à faire des expertises relativement au développement d'un système de gestion informatique dans les bibliothèques centrales de prêt.

En arts d'interprétation, une nouvelle approche d'évaluation qualitative des dossiers en théâtre, en danse et en musique a été instaurée. L'implantation d'un centre de production et de diffusion théâtrales à Bic fut incontestablement un virage majeur sur le plan de la pratique du théâtre professionnel en région périphérique.

En plus de la gestion courante des programmes, le Ministère a dispensé des ateliers de formation et d'information aux artistes professionnels. Une assistance particulière fut accordée aux nouveaux groupes en arts visuels, de même qu'aux musées privés non accrédités, afin d'assurer le maintien ou la recherche de standards professionnels.

Enfin, le Ministère appuie, soit par un budget de communication, soit par des subventions ou par une assistance professionnelle, la réalisation d'événements majeurs de niveau national et régional tels le Festijazz de Rimouski et la Biennale des arts visuels de Matane.

Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean

Le Ministère a consolidé son soutien au développement culturel régional et ce, de concert principalement avec les intervenants du milieu culturel et les municipalités.

Deux projets majeurs découlent de la Conférence biennale tenue en octobre 1987, soit l'acquisition d'équipements de diffusion (Coopérative de développement culturel) et l'amélioration des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt dans 13 municipalités.

Le Ministère a coordonné une enquête auprès de la population de la région pour en connaître les habitudes sur le plan culturel et ce, en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Trois-Rivières et la Direction de la recherche du ministère des Affaires culturelles. Les résultats de cette enquête ont été rendus publics en avril 1988.

Le Ministère a aussi maintenu sa participation au suivi du plan de développement touristique, récréatif et culturel de la région.

Dans le domaine des arts d'interprétation, soulignons la préparation d'une brochure promotionnelle sur la danse, en collaboration avec le Conseil régional de la culture, et l'aide apportée à la Corporation du 150e anniversaire du Saguenay — Lac-Saint-Jean pour l'établissement de leur programmation culturelle.

Pour ce qui est des métiers d'art, le Ministère a offert son expertise à la Corporation régionale dans sa démarche de restructuration de l'industrie des métiers d'art au Québec. En arts visuels, les actions du Ministère ont porté sur la consolidation du réseau muséal, la formation et la mise en place de mécanismes d'évaluation de son intervention.

Dans le secteur des bibliothèques, le Ministère a collaboré principalement aux dossiers des bibliothèques autonomes de Saint-Félicien, Chicoutimi et Chibougamau, leur fournissant soutien et expertise technique.

Région de Québec

Les principales réalisations du Ministère dans la région de Québec se sont actualisées de maintes façons.

Ainsi, dans le cadre de la révision des programmes de soutien aux arts d'interprétation, le Ministère a réévalué ses actions dans les domaines de la formation, de la création, de la production et de la diffusion. Cette évaluation a permis de retenir en priorité la consolidation d'organismes porteurs d'excellence, une plus grande reconnaissance de la diversité des démarches et des genres, et le soutien à la relève.

Une attention particulière fut apportée au secteur de la diffusion, notamment du côté du théâtre, et il a été possible d'assurer un suivi sur les besoins et réalisations des lieux de diffusion répartis sur le territoire.

En matière de gestion des programmes, le Ministère a pu soutenir les activités de 50 organismes en arts d'interprétation. En arts visuels, six projets ont été retenus. Enfin, en soutien à la création, 14 demandes furent agréées et, dans le cadre du volet « Ressources techniques », six artistes ont bénéficié de l'aide du Ministère.

Dans le secteur des métiers d'art, le Ministère a contribué aux activités de la Corporation des métiers d'art de Québec, lui permettant ainsi, entre autres, de jouer un rôle d'organisme de services auprès d'intervenants en métiers d'art œuvrant dans les régions du pôle est du Québec.

Le Ministère a également intensifié ses relations avec la Bibliothèque centrale de prêt pour ajuster notamment l'aide aux équipements en fonction du plan de développement de cet organisme. De la même façon, des rapports constants étaient maintenus avec les bibliothèques municipales autonomes.

Le Ministère a également permis la réalisation d'activités dans le secteur des arts visuels surtout, et de projets en musique et en arts multidisciplinaires.

Région de la Mauricie — Bois-Francs

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a donné la priorité au développement d'un réseau adéquat de bibliothèques publiques. Il s'est aussi préoccupé de raffermir le secteur du théâtre et d'effectuer une analyse plus serrée des dossiers des organismes dans le domaine des arts visuels.

Il a également poursuivi sa recherche d'une complémentarité d'action avec ses partenaires, entre autres les municipalités, les municipalités régionales de comté, le secteur privé et le Conseil régional de la culture.

Soulignons aussi le soutien technique et financier apporté aux deux associations d'écrivains de la région, le suivi constant des projets d'implantation et de développement de musées, l'amorce de la démarche menant au Sommet socio-économique du printemps 1989 et le soutien de quatre événements majeurs :

— la Biennale nationale de céramique (Trois-Rivières) ;
— le Festival de musique actuelle (Victoriaville) ;
— le Festival mondial de folklore (Drummondville) ;
— le Festival national de poésie (Trois-Rivières).

Enfin, notons qu'un bilan du développement culturel dans la région a été entrepris au cours de l'année et devrait être terminé en décembre 1988. L'approche de cette analyse fut établie sur la base des unités de concertation que constituent les municipalités régionales de comté.

Région de l'Estrie

En Estrie, le Ministère a mis l'accent sur l'élaboration des orientations générales d'intervention dans chacun des secteurs du développement culturel. Ces orientations sont déterminées en fonction des états de situation sectoriels établis en concertation avec le milieu et qui cernent les problématiques et les avenues de développement.

Le Ministère a continué d'accorder la priorité aux équipements culturels. Le Sommet de la Montérégie a permis l'amélioration du Théâtre de la Dame de Cœur à Upton ainsi que la mise en place du plan d'amélioration des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie dans la municipalité régionale du comté d'Acton. La Conférence biennale Estrie 1987 a aussi permis d'entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation d'importants projets, dont la Maison du Granit à Lac-Drolet et la phase II du Centre d'art d'Orford.

Dans le domaine des arts d'interprétation, soulignons la mise en place d'un comité de travail sur l'enseignement supérieur de la musique en Estrie. Une nouvelle subvention permet de réaliser une étude de faisabilité. En théâtre et en diffusion, le Ministère a appuyé les démarches de concertation en prévision de plans de développement sectoriels et a coordonné des rencontres avec la Ville de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke pour explorer la possibilité d'établir un lieu permanent de théâtre sur le territoire de Sherbrooke. Il a aussi soutenu la démarche du Vieux Clocher de Magog, du Théâtre Centennial de Lennoxville et du Palace de Granby.

Dans le secteur des arts visuels, le Ministère a signé une entente avec le Musée des beaux-arts de Sherbrooke. Un soutien particulier fut aussi accordé à l'atelier Estampille afin de lui permettre d'améliorer son centre de production-diffusion en arts visuels.

Enfin, le Ministère a soutenu la Ville de Sherbrooke dans la finalisation du programme architectural de sa nouvelle bibliothèque. La bibliothèque de Granby adoptait en 1987-1988 un plan quinquennal de développement et, par ailleurs, la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie amorçait la réalisation d'un projet d'amélioration du réseau des bibliothèques affiliées de la municipalité régionale du comté d'Acton.

Région de Montréal

La région de Montréal comprend les territoires des sous-régions des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie, de Laval et de la Communauté urbaine de Montréal. Les objectifs prioritaires furent la planification, l'analyse et la mise en place d'équipements culturels essentiels à la pratique professionnelle et à une plus grande accessibilité des produits culturels pour le public.

Dans le cadre de la politique de développement des régions s'est tenue la Conférence socio-économique de la Montérégie et l'on a pu y conclure l'entente-cadre 1987-1991 en vue de la concrétisation des projets retenus par le milieu et le Gouvernement. Le Ministère a participé très activement à toutes les étapes de ce processus de concertation ainsi qu'au suivi des engagements découlant du Sommet des Laurentides et du Sommet de Montréal.

Des rapports privilégiés ont été maintenus avec les trois conseils régionaux de la culture et avec les organismes de regroupement des secteurs des arts et

des lettres qui travaillent en concertation avec la Direction de Montréal du Ministère. Le partenariat avec les municipalités s'est affirmé et l'émergence à Montréal de l'association « Les arts et la ville », regroupant 26 municipalités du Québec et d'ailleurs au Canada, témoigne de la responsabilisation grandissante des villes à l'égard des arts et de la culture.

Le secteur privé a accru sa présence dans les débats qui animent les milieux culturels et économiques et soutenu financièrement les organismes culturels grâce à la mesure incitative qu'a constituée le Fonds d'appui au financement privé.

Parmi les organismes qui ont reçu une aide financière importante, soulignons le Théâtre de Quartier, le Théâtre de l'Arrière-Scène, Valspec, le Centre culturel de Joliette, le Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, l'Atelier de l'Île.

Des projets d'équipements culturels majeurs furent menés à terme à Montréal, tels la revitalisation du Couvent du Bon-Pasteur à des fins de diffusion culturelle, l'inauguration en septembre 1987 du Centre Jean-Marie-Gauvreau pour les arts visuels, pendant qu'évoluaient d'autres dossiers importants tels celui de la construction de l'Amphithéâtre du Festival d'été de Lanaudière et celui de l'aménagement de la gare Dalhousie en local pour l'École nationale de Cirque et le Cirque du Soleil.

Le Ministère a été présent auprès des 73 bibliothèques publiques, des 2 bibliothèques centrales de prêt et des 2 bibliothèques spécialisées de la région de Montréal et a participé à leur développement.

Il s'est associé au programme « Travaux communautaires », permettant la création de 706 postes pour des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale désireux de travailler dans des organismes culturels.

Le Ministère a également participé aux travaux des trois conférences administratives régionales de Laurentides-Lanaudière, de la Montérégie et de Montréal-Centre et a maintenu des rapports étroits avec le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal et les services culturels de la Ville de Montréal.

L'entente triennale de développement culturel avec Ville de Laval a été menée à terme et l'opportunité d'un renouvellement de l'entente fut examinée.

Région de l'Outaouais

Pour l'année 1987-1988, en plus du soutien technique, l'apport financier du ministère des Affaires culturelles dans la région de l'Outaouais s'est manifesté par des subventions totalisant plus de 2 400 000 $; 96 % de cette somme fut géré par la direction régionale.

De façon plus précise, 1 440 359 $ furent affectés aux secteurs des lettres et des bibliothèques, 301 922 $ aux arts d'interprétation, 225 985 $ aux arts visuels et aux métiers d'art, 380 986 $ au patrimoine et, enfin, 124 000 $ au Conseil régional de la culture.

Dans le domaine des lettres et des bibliothèques, il est important de signaler l'inauguration de la nouvelle bibliothèque d'Aylmer, l'annonce d'une participation de plus de 3 500 000 $ au projet de Maison de la culture de Gatineau qui intègrera une bibliothèque et une salle de spectacles, la poursuite pour une deuxième année du programme Bibliorama en association avec la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais et le soutien à certains projets spéciaux, notamment ceux de l'Association des auteurs de la région, à la revue culturelle *L'Apropos* et à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais pour des projets d'animation concernant la lecture.

Dans le domaine des arts d'interprétation, l'inauguration du centre de production Ville-Joie Sainte-Thérèse et le soutien apporté à la nouvelle Corporation du réseau des diffuseurs de l'Outaouais (CREDO) ont été déterminants.

Dans les secteurs des arts visuels et des métiers d'art, le Ministère a notamment soutenu le Regroupement des centres d'exposition, le Conseil de l'artisanat et l'Imaginaire Outaouais pour l'organisation d'un colloque ayant pour thème « l'art en situation ».

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

L'année 1987-1988 fut marquée par l'éclosion de plusieurs projets de création et de production en Abitibi-Témiscamingue. L'Orchestre symphonique régional appuyé par le Ministère, comprenant 54 musiciens provenant des quatre coins de la région, a présenté ses premiers concerts.

Les troupes de théâtre subventionnées ont produit un nombre impressionnant de pièces et de représentations, particulièrement pendant l'été, offrant ainsi aux comédiens la chance de se produire pendant plusieurs semaines devant leur public. La réaction de la population a été telle qu'elle a, entre autres, entraîné la construction du théâtre Normick-Perron à la base de plein-air de Malartic.

Les créateurs de l'Atelier des mille feuilles, organisme de production reconnu par le Ministère, ont produit une exposition de grands formats, laquelle a circulé pendant sept mois dans les cinq salles d'exposition de la région. Pour la première fois, un catalogue d'artistes accompagnait une exposition créée dans la région et par ailleurs, pour la première fois aussi en Abitibi-Témiscamingue, un graveur et un poète s'associaient pour réaliser un coffret d'art.

Enfin, l'Abitibi-Témiscamingue a connu une saison exceptionnelle de spectacles. À lui seul, le Théâtre du Cuivre de Rouyn-Noranda a produit 75 spectacles en 12 mois, en plus de la sixième édition du Festival du cinéma international.

Région de la Côte-Nord

Sur la Côte-Nord, le Ministère s'est employé à appuyer les efforts des individus et des organismes les plus actifs dans le domaine culturel et à favoriser la réalisation de plusieurs projets par sa participation financière et son soutien technique et professionnel.

Dans le domaine des arts visuels, soulignons la tenue d'« Événement Sculpture Baie-Comeau » qui a remporté un grand succès et qui a permis d'installer sept œuvres permanentes dans le parc du cinquantenaire de Baie-Comeau. Par ailleurs, le soutien aux activités de diffusion des produits régionaux de métiers d'art et de perfectionnement des artisanes et des artisans s'est poursuivi afin d'améliorer la qualité des productions régionales et d'assurer leur mise en marché.

Les organismes nord-côtiers de production et de formation en arts d'interprétation ont reçu du Ministère support technique et conseil dans la conduite de leurs activités respectives. Sur le plan de la diffusion, des efforts et des ressources ont été consentis pour favoriser une plus grande circulation de spectacles pour l'enfance et la jeunesse dans le réseau des écoles de la région. Un soutien a aussi été fourni pour la mise sur pied d'un réseau régional de diffuseur.

Dans le secteur des lettres, le Ministère a appuyé principalement des activités d'animation concernant la lecture et la promotion du livre. Il a ainsi participé à l'organisation du stand des auteurs nord-côtiers au Salon du livre de Sept-Îles.

En plus de l'aide apportée en vue de l'acquisition d'équipements culturels mineurs, le Ministère a soutenu plusieurs projets d'importance. Ainsi, la construction des bibliothèques de l'Île-d'Anticosti et de Lourdes-de-Blanc-Sablon s'est parachevée durant l'année.

Il convient aussi de signaler que les intervenants du domaine culturel ont présenté plus d'une vingtaine de projets dans le cadre de la Conférence socio-économique de la Côte-Nord. Le Ministère participe activement aux différentes étapes de ce processus.

Région du Nouveau-Québec

Au cours de la dernière année, le Ministère a consacré ses efforts à consolider des organismes autochtones en les incitant à préciser leur mandat et leur mode de fonctionnement et en leur assurant un financement adéquat. Les deux principales réalisations furent le renouvellement d'une entente triennale de développement culturel entre le ministère des Affaires culturelles et l'Institut culturel Avataq, et l'enclenchement d'ententes similaires avec d'autres communautés autochtones.

Le Ministère est particulièrement fier d'avoir élaboré et lancé un cours d'un an pour 20 autochtones dans le domaine de la muséologie et de l'animation culturelle.

Dans le domaine des arts, les temps forts furent la présentation d'expositions artistiques et de manifestations culturelles au Québec, en France, en Belgique et en U.R.S.S. Les Amérindiens et les Inuit étaient présents sur plusieurs scènes et ont eu l'occasion d'exprimer et de faire connaître les richesses de leur culture.

Dans l'ensemble, on note une présence accrue des autochtones dans le domaine de l'expression artistique et une plus grande prise en charge par le milieu. Les autochtones se manifestent non seulement selon leurs modes traditionnels d'expression, mais aussi en littérature, en cinéma, en peinture, en danse, en chant, etc. Il s'agit ici d'une évolution notable. Le festival de musique INNU NIKAMU est devenu un événement majeur. Pour la première fois, les Amérindiens avaient un stand au Salon du livre de Québec. Ils ont également présenté cette année un intéressant Festival du film autochtone. Enfin, l'organisme « Promotion des arts autochtones » a réalisé plusieurs expositions au Québec.

1.2 Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine

1.2.1 Révision de la politique du patrimoine et activités régulières en matière de patrimoine

En 1987-1988, le Ministère a principalement consacré ses efforts à l'opération de révision de la politique du patrimoine. Ainsi, après avoir recueilli auprès des gouvernements provinciaux, fédéral et étrangers, la documentation pertinente à cet égard, il a constitué une équipe de recherchistes et de collaborateurs auxquels ont été par la suite associés de nombreux consultants. La recherche effectuée par cette équipe multidisciplinaire devrait faciliter grandement l'élaboration d'une politique qui sera soumise ultérieurement à la consultation.

Le Ministère a également apporté une attention toute particulière aux relations interministérielles et intergouvernementales, d'une part à l'occasion de l'examen de projets de lois ou de règlements pouvant avoir un impact sur le patrimoine (en particulier, le projet de règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public), d'autre part dans le cadre révisé des consultations interprovinciales et fédérales-provinciales (présidence du Comité consultatif interprovincial sur le patrimoine).

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

Organigramme

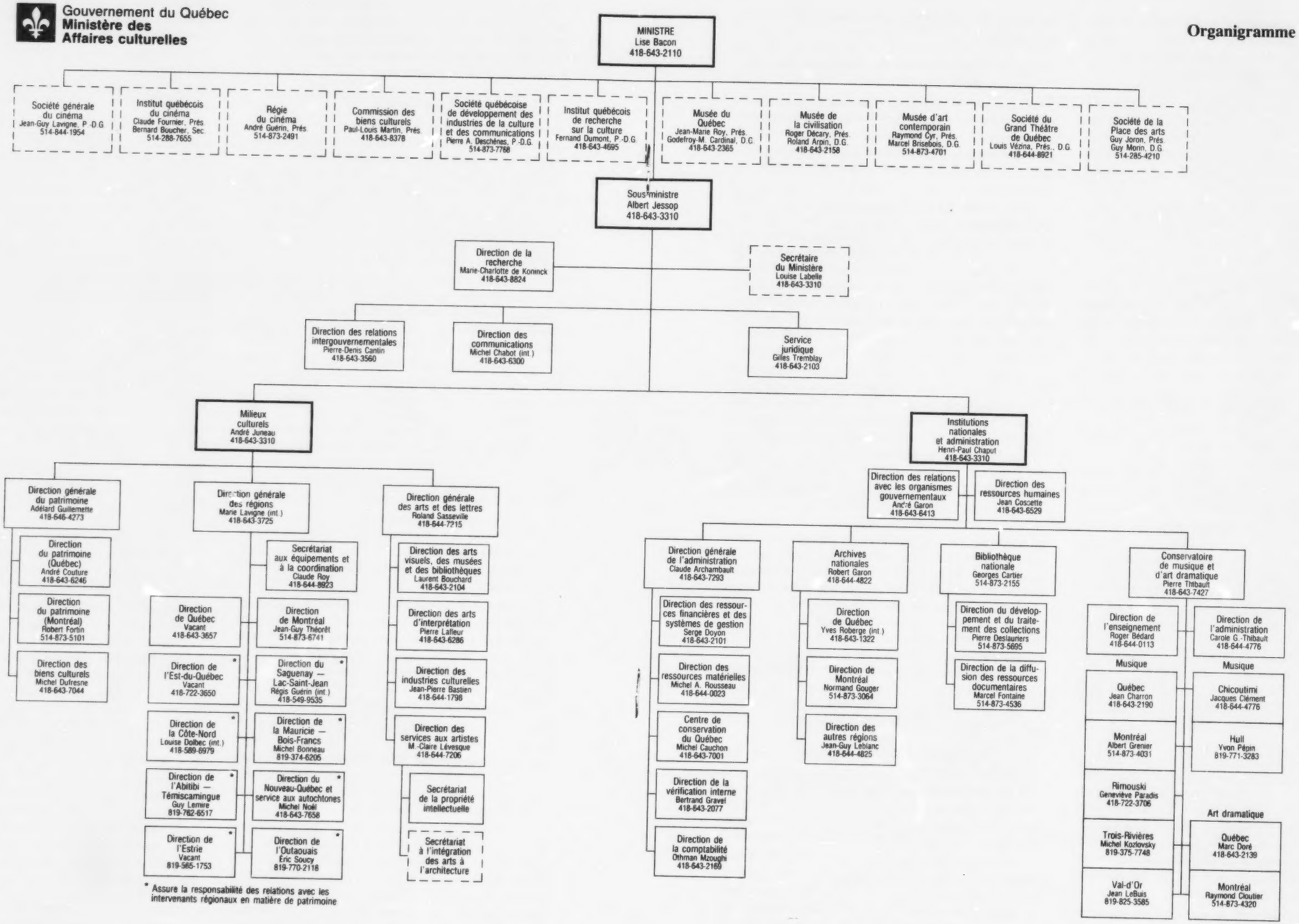

* Assure la responsabilité des relations avec les intervenants régionaux en matière de patrimoine

Le Ministère, par ailleurs, a continué d'exercer ses activités régulières telles que l'aide-conseil à plusieurs directions régionales (en architecture, en histoire de l'art, en archéologie et en ethnologie principalement), la gestion des fonds documentaires en patrimoine et des collections d'archéologie, de même que tout le suivi de l'administration de la Loi sur les biens culturels en ce qui a trait à la recherche archéologique (66 permis délivrés) et à l'attribution de statuts nationaux (31 nouveaux biens protégés). Tout en maintenant son soutien technique et financier (85 100 $) aux organismes nationaux du patrimoine, il a également créé de nouveaux instruments d'expertise et assuré la production ou la coordination d'un certain nombre de publications.

Quant à l'application des politiques et des programmes, la gestion en est partagée entre la Direction générale du patrimoine, créée et mise en place cette année, responsable des services centraux et des services aux régions de Québec et de Montréal, et la Direction générale des régions, responsable des autres régions.

1.2.2 Interventions du Ministère dans la région de Québec

En 1987-1988, dans la région de Québec, le Ministère a concentré ses efforts sur la gestion de ses programmes d'aide financière s'adressant aux municipalités, aux organismes et aux particuliers qui sont propriétaires de biens patrimoniaux. Ainsi, quelque 40 projets municipaux de mise en valeur furent subventionnés pour un montant de 1 088 000 $. À cette somme s'ajoutent 1 245 000 $ pour la mise en valeur du Vieux-Québec en vertu d'une entente cadre de cinq ans prévoyant des interventions en matière de recherche, de sensibilisation, de diffusion, d'archéologie et de restauration. Il a par ailleurs maintenu des liens concrets avec les organismes du patrimoine de la région, subventionnant 23 projets pour un montant global de 79 000 $. Il a d'autre part versé 1 576 066 $ à 267 propriétaires de biens patrimoniaux, tandis qu'il a eu à examiner 1 240 demandes de permis (comparativement à 1 279 l'année précédente).

Le Ministère a également mis l'accent sur certains autres dossiers et activités de caractère plus particulier. Ainsi, les activités d'animation et d'interprétation à Place-Royale ont donné lieu à une plus grande participation des diverses clientèles. La collaboration de partenaires pour l'animation, dans le cadre d'événements particuliers tels que le Sommet de la francophonie, et la réalisation d'un plan quinquennal en vue d'en compléter l'interprétation ont été des éléments marquants de cette dernière année.

La gestion du parc immobilier, soit l'entretien courant d'une quarantaine de bâtiments, a nécessité d'autre part un budget de 584 000 $. Enfin, une vingtaine de demandes de statut juridique furent traitées au cours de l'année.

1.2.3 Interventions du Ministère dans la région de Montréal

L'année 1987-1988 fut marquée dans la région métropolitaine par une consolidation des actions entreprises les années précédentes avec les municipalités, les municipalités régionales de comté et les organismes sans but lucratif voués à la mise en valeur du patrimoine.

Sur l'Île de Montréal, une entente avec la municipalité de Sainte-Geneviève a été conclue, tandis que la deuxième année de l'entente triennale (1986-1989) avec la Ville de Montréal (2 730 000 $) permettait notamment le recyclage et la restauration du Monastère du Bon-Pasteur, de la gare Dalhousie et de plusieurs autres édifices publics jusqu'alors désaffectés. Par ailleurs, des travaux de restauration et de mise en valeur d'un lieu patrimonial unique au Québec se poursuivaient (252 000 $) au Domaine des Sulpiciens.

En Montérégie, les municipalités de Melocheville, Côteau-du-Lac, Sorel, Tracy ainsi que la municipalité régionale du comté de Brôme-Missisquoi concluaient des ententes de mise en valeur qui impliquaient une participation ministérielle de 145 000 $. L'Association touristique de la Montérégie et la Corporation des Patriotes du pays, organismes sans but lucratif, se voyaient accorder des subventions totalisant 75 950 $.

Dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, la Ville de Terrebonne renouvelait son protocole d'entente pour l'animation et la mise en valeur de l'Île-des-Moulins pour lequel le Ministère investissait 118 000 $, tandis que Berthierville acceptait de s'associer à la gestion du site de la chapelle Cuthbert (26 100 $). Une entente triennale pour la restauration, la mise en valeur et l'animation de l'hôtel de ville de Lorraine (Domaine Garth) a été conclue et stipule que la participation du Ministère pour cette première année s'établira à 265 000 $. La Corporation du patrimoine de Berthier poursuivra avec une aide financière (14 100 $) l'animation du site de la chapelle Cuthbert.

1.2.4 Interventions du Ministère dans les autres régions

La conservation et la mise en valeur du patrimoine sont des éléments tout aussi fondamentaux de la vie culturelle des autres régions du Québec. Des crédits de l'ordre de 1 900 000 $ leur ont été consacrés.

Plus particulièrement, au titre de l'aide à la restauration, près de 380 000 $ ont été versés aux propriétaires d'immeubles classés « monument historique » ou situés dans un site ou un arrondissement historique, pour les aider dans leurs travaux d'entretien ou de restauration.

Au titre de l'aide aux municipalités, 1 200 000 $ furent octroyés à 65 municipalités ou organismes sans but lucratif mandatés par elles pour les soutenir dans la réalisation de différents types de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

Enfin, comme soutien aux organismes, des subventions de 310 000 $ furent accordées à quelque 40 sociétés d'histoire, comités de conservation, corporations d'animation de sites historiques et associations touristiques régionales.

Plus spécifiquement, les interventions du Ministère dans chacune des régions autres que Québec et Montréal ont été les suivantes. Dans la région de l'Est du Québec, une analyse de la problématique de gestion en patrimoine a permis de mettre au point une méthode nouvelle de gestion des arrondissements, sites et monuments historiques dans le cadre de la Loi sur les biens culturels. L'année 1987-1988 fut aussi une année record quant à l'importance et au nombre des dossiers traités, particulièrement en ce qui concerne l'analyse des demandes de statut juridique. Une entente de principe avec le ministère de l'Énergie et des Ressources a été conclue afin de protéger le secteur Touladi, au Témiscouata, qui possède un potentiel élevé sur le plan archéologique. Par ailleurs, la collection « Dossiers » s'est enrichie de deux volumes traitant des recherches archéologiques réalisées dans le parc du Bic et en Gaspésie.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, le Ministère a produit une synthèse des connaissances historiques sur la fromagerie Perron de Saint-Prime et des connaissances historiques et archéologiques sur le poste de traite de Chicoutimi, ainsi qu'un inventaire du patrimoine bâti de quatre municipalités de la municipalité régionale du comté du Domaine-du-Roy. La restauration des bâtiments et l'aménagement du site de la Pulperie de Chicoutimi constituent un dossier majeur. Au cours du dernier exercice financier, la phase II des travaux, qui comportait la réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine, a été parachevée.

Dans la Mauricie – Bois-Francs, le Ministère a consacré beaucoup d'énergie au secteur du patrimoine, notamment en amorçant une consolidation du réseau des sites animés, qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années. La mise en valeur des sites sidérurgiques et le phénomène de l'industrialisation constituent également une préoccupation majeure. Enfin, les ententes avec plusieurs municipalités (Trois-Rivières, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Champlain, Drummondville, Nicolet-Sud, etc.) ont été reconduites avec des objectifs nouveaux.

En Estrie, l'année 1987-1988 constituait une année charnière, en ce que les municipalités locales et régionales terminaient, avec l'aide financière du Ministère, une importante étude de potentiel archéologique, la mise en valeur du centre-ville de Coaticook et l'achat et la rénovation de la Maison Speid par la Société d'histoire et du musée de Lennoxville-Ascot et la Ville de Lennoxville. D'autre part, la Ville de Sherbrooke signait sa première entente de mise en valeur avec le Ministère et la Société d'histoire des Cantons de l'Est.

Dans l'Outaouais, notons la diffusion d'un document relativement à « l'interprétation et la mise en valeur du patrimoine dans l'Outaouais québécois », les fouilles archéologiques à North Nation Mills (municipalité de Plaisance), l'inventaire archéologique sur le territoire de la municipalité régionale du comté de Papineau (municipalité de Papineauville), une étude d'ensemble sur l'Île de Hull (Ville de Hull) et, enfin, la rénovation du Château Logue (Ville de Maniwaki).

En Abitibi-Témiscamingue, les efforts déployés par trois comités de gestion ont permis l'aboutissement des concepts d'interprétation et des études de Letang (projet Opémican). Un comité a également été mis sur pied pour l'étude du concept d'interprétation de la mine Chadbourne à Rouyn-Noranda. En outre, les travaux d'aménagement du centre d'interprétation sur Rouyn-Noranda (la maison Dumulon) furent achevés vers la fin de l'année.

Enfin, il est important de signaler que les premiers chantiers de fouilles archéologiques du groupe Archéo 08 ont été ouverts en 1987. De plus, un document vidéo sur la naissance de l'Abitibi a été produit et diffusé et un fonds important d'archives photographiques du CN a été rapatrié en Abitibi-Témiscamingue.

Dans la région de la Côte-Nord, le Ministère a soutenu la réalisation de recherches historiques à Tadoussac et à Clarke-City, et archéologiques à Grandes-Bergeronnes et en Basse-Côte-Nord. Des activités d'animation et de mise en valeur du patrimoine à Tadoussac, Grandes-Bergeronnes, Pointe-des-Monts, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre ont aussi reçu un appui. Le Ministère collabore à la préparation de concepts d'interprétation à Grandes-Bergeronnes et à l'Île-d'Anticosti et à l'achèvement de celui de la Basse-Côte-Nord. Il a également soutenu la mise sur pied d'un regroupement des principaux intervenants dans le domaine du patrimoine.

Enfin, au Nouveau-Québec, le secteur de l'archéologie a pris de l'expansion grâce à la mise en place ou à la consolidation, selon le cas, de services archéologiques chez les Cris et les Inuit. Ces interventions ont permis l'ouverture de nouveaux sites et la mise en place d'écoles de formation en archéologie pour les jeunes autochtones.

1.3 Soutien au développement régional et accessibilité territoriale

Il importe de consacrer une section particulière à l'action déployée par le Ministère sur l'ensemble du territoire québécois et qui se situe au-delà des interventions liées à la gestion courante des programmes d'aide régionalisés. Cette action est appuyée par des crédits cumulés de près de 25 000 000 $.

C'est le cas notamment du soutien apporté aux intervenants des sommets socio-économiques tenus dans les régions de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue, de même que des biennales du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de l'Estrie. Une vingtaine de projets furent ainsi retenus, pour la réalisation desquels le Ministère s'est engagé à débourser 2 000 000 $, dont plus de la moitié ont été affectés à l'exercice courant.

Pour ce qui est des équipements culturels, l'année fut marquée par une reprise des investissements dans le cadre du programme d'aide financière à ce secteur. C'est ainsi que 3 900 000 $ ont été affectés à la réalisation ou à la mise en marche de 45 projets majeurs et d'environ 120 projets mineurs dans toutes les régions du Québec. S'ajoutent à ces crédits 730 000 $ utilisés pour des travaux se rapportant au parc immobilier du Ministère. Ces projets, subventionnés par des crédits ordinaires, doivent être ajoutés aux 12 projets financés par le service de la dette au coût de 9 000 000 $. Le Ministère a pu réaliser ces projets avec la collaboration de l'Office de planification et de développement du Québec et des municipalités concernées, leur part respective ayant été de 3 065 000 $ et de 5 900 000 $.

Par ailleurs, le Ministère a pu accueillir dans les secteurs des arts, des lettres, du patrimoine et des équipements culturels des projets qui ne pouvaient être agréés dans le cadre des programmes courants et augmenter le taux de réponse à la demande faite en vertu de ces mêmes programmes grâce à une enveloppe budgétaire de plus de 1 000 000 $ destinée à l'amélioration de l'intervention régionale.

Le nouveau découpage des régions administratives a touché plusieurs directions régionales. Il a entraîné des transferts budgétaires pour les régions dont les limites territoriales ont été révisées. Des mesures ont été prises pour que, dorénavant, les statistiques du ministère des Affaires culturelles tiennent compte de cette nouvelle configuration.

Les conseils régionaux de la culture jouent un rôle important pour assurer le rassemblement et la concertation des intervenants culturels du territoire. Pour les aider à assumer ce rôle, le Ministère participe au financement des 11 conseils en leur versant une subvention totale de 1 400 000 $.

2. Les institutions nationales

2.1 Les Archives nationales

2.1.1 Conservation et diffusion

Comme la précédente, l'année 1987-1988 a été essentiellement consacrée à la mise en œuvre de la Loi sur les archives (L.R.Q. c. A-21.1) dont les effets se font maintenant sentir tant dans l'ensemble du Gouvernement que dans les réseaux d'organismes publics. Grâce à cette loi, plus de 1 000 de ces organismes, qui se sont rapidement conformés à ses prescriptions, disposent maintenant d'un outil efficace de gestion de leur documentation administrative et connaissent les documents à valeur historique en leur possession. Plus de 500 autres élaborent présentement un outil semblable, avec le support fourni par les Archives nationales.

Par ailleurs, après deux années consacrées à l'élaboration de guides destinés aux 15 réseaux d'organismes publics et à la mise au point d'une méthode d'analyse des calendriers de conservation produits, les Archives nationales ont atteint, en 1987-1988, un rythme de croisière satisfaisant en ce qui concerne l'analyse et l'approbation des calendriers. Plus de 800 auront été approuvés pendant l'exercice, alors que 275 nouveaux calendriers étaient soumis à l'approbation. L'opération démontre la nécessité de l'approbation des Archives nationales pour la sélection des documents à valeur historique.

2.1.2 Contrôle de la sélection des archives du Gouvernement

La politique de gestion des documents semi-actifs du Gouvernement, qui constitue le second volet de la politique prévue par la Loi sur les archives, établira le partage des responsabilités en cette matière, entre les ministères et organismes et les Archives nationales. Elle assurera la conservation économique des documents semi-actifs et l'élimination rapide des documents devenus caducs. L'application de la politique de gestion des documents semi-actifs devrait entrer en vigueur en 1988-1989.

Les Archives nationales ont d'ailleurs mené en 1987-1988, en collaboration avec les ministères et organismes clients du Centre de gestion des documents semi-actifs du Gouvernement, une opération d'identification des documents conservés inutilement. Cette démarche a permis d'éviter l'agrandissement du Centre, où l'on conserve un volume de documents équivalant à 20 000 classeurs.

D'autre part, la valeur historique incontestable des archives judiciaires et l'énormité du problème — aucune sélection n'a été opérée depuis 1763 — imposaient une approche particulière. Les ministères des Affaires culturelles et de la Justice ont convenu de former un comité faisant appel aux compétences des meilleurs spécialistes en droit, en histoire et en archivistique ; le Conseil de la magistrature, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, les universités et les associations de chercheurs y sont représentés au plus haut niveau. Ce comité, chargé d'analyser la situation et de recommander des pistes d'action, a soumis un rapport d'étape en mars et déposera son rapport final à l'automne 1988. Ce dernier devrait permettre l'identification et le versement aux Archives nationales des documents historiques, l'élimination des autres et la modification de certaines règles de pratique des tribunaux, dans le but d'alléger la gestion des dossiers.

2.1.3 Aide, conseil et promotion

Le projet de politique sur les archives privées — qui sera assorti d'un règlement sur l'agrément des centres d'archives privées — a fait l'objet d'une consultation dans toutes les régions. Une rencontre entre les détenteurs d'archives privées et les groupes de chercheurs intéressés à les conserver a fait ressortir à la fois le vif intérêt de la population à l'égard du patrimoine archivistique privé et la diversité des attentes des groupes et organismes concernés.

Enfin, les Archives nationales ont revu leurs orientations et établi un nouvel ordre de priorité, à l'occasion de la préparation du congrès quadriennal du Conseil international des archives, qui se tiendra à Montréal en 1992. Les Archives nationales ont été les instigatrices du choix de Montréal pour ce congrès, et l'acceptation par le Conseil international de la proposition faite en ce sens est une reconnaissance de l'excellence du travail effectué au Québec et au Canada dans le domaine des archives.

2.2 La Bibliothèque nationale du Québec

2.2.1 Projet de loi modifiant le statut de la Bibliothèque nationale

Un projet de loi modifiant le statut de la Bibliothèque nationale du Québec a été élaboré et a reçu l'approbation du Bureau des lois du ministère de la Justice, ainsi que l'assentiment du Conseil du trésor. Le Gouvernement a exprimé l'intention de le dépo-

ser à l'Assemblée nationale au cours de la session du printemps 1988.

2.2.2 Relations avec d'autres gouvernements

Les échanges qui ont eu lieu entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque de France ont permis de mettre à jour et de reconduire une entente entre les deux institutions.

Par ailleurs, une mission effectuée en Afrique a déterminé la création d'un programme d'échanges avec la Bibliothèque nationale d'Algérie et la Bibliothèque nationale du Maroc.

Par suite d'une entente avec le Centre national de la recherche scientifique de France, la Bibliothèque nationale du Québec agit à titre d'agent de coordination dans la préparation d'une bibliographie internationale sur l'Amérique latine, avec la collaboration des bibliothèques universitaires francophones du Québec.

2.2.3 Gestion interne

Les ressources financières de la Bibliothèque nationale en 1987-1988 s'établissaient 5 094 200 $.

La Bibliothèque nationale du Québec a procédé au cours de l'année à une réforme administrative et technique du traitement des documents, afin d'accroître la productivité dans ce secteur.

En ce qui a trait aux ressources physiques, le ministère des Affaires culturelles a réalisé les études nécessaires à une décision sur la pertinence d'un projet visant le regroupement des services et des collections.

Enfin, la ministre des Affaires culturelles a procédé au classement de l'édifice Saint-Sulpice, à la suite d'une demande qui lui avait été faite en ce sens.

2.2.4 Publications, expositions, acquisitions

La Bibliothèque nationale du Québec a lancé au cours de l'année un nouveau bulletin interne trimestriel, *À rayons ouverts*, qui présente ses activités et ses réalisations.

Des modifications administratives permettent désormais de faire paraître sans délai la *Bibliographie du Québec* et les *Statistiques de l'édition*.

La Bibliothèque nationale a aussi publié:

— *Statistiques de l'édition au Québec en 1986* ;
— *Catalogue des publications de la Bibliothèque nationale du Québec*, 4e édition ;
— *Micro-éditions de la bibliothèque* ;
— *Inventaire sommaire du fonds Robert-Elie* ;
— *Bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931*, 2e édition ;
— *Index de bulletin des recherches historiques* (coédition) ;
— *Normes pour l'utilisation de l'ISBN*;
— *Regard sur les collections de la Bibliothèque nationale du Québec* (catalogue d'exposition) ;
— *À rayons ouverts* (3 numéros).

Elle a également organisé les expositions « Pamphile Lemay, écrivain et bibliothécaire », « Dix ans de reliure d'art au Québec » et « Regards sur les collections de la Bibliothèque nationale du Québec ».

Enfin, la Bibliothèque nationale a acquis ou reçu, entre autres, les fonds suivants : Roland-Giguère, Albert-Laberge, Michel-Beaulieu, Yves-Thériault (ajout), Lionel-Daunais, Madeleine-Gagnon, Louis-Geoffroy, Jacques-Ferron (ajout) et Émile-Nelligan (2 carnets).

2.3 Les conservatoires de musique et d'art dramatique

2.3.1 Musique

Quelque 1 200 élèves étaient inscrits dans les établissements du réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1987-1988. De ce nombre, 85 se sont présentés au concours de sortie. Le corps professoral comprenait 118 professeurs permanents et 120 professeurs occasionnels.

Comme d'habitude, plus de 200 récitals et concerts regroupant élèves et professeurs à travers le réseau ont été présentés au public pendant l'année. Le printemps 1987 a été marqué par la troisième tournée d'un grand orchestre formé d'étudiants de tous les établissements du réseau, grâce à une commandite de la compagnie Bell.

Les travaux portant sur l'élaboration d'un régime pédagogique et de programmes d'études en musique se sont poursuivis. Ces travaux sont effectués par le Comité d'études musicales prévu dans la Loi, dont les effectifs ont été mis à jour en décembre 1986. Le Ministère a accepté le cadre général du régime pédagogique qui a été proposé et le Comité s'apprête à déposer un projet de programmes d'études.

2.3.2 Art dramatique

Environ 80 élèves étaient inscrits dans les deux établissements d'art dramatique de Montréal et de Québec pour l'année 1987-1988. Le corps professoral comprend 26 professeurs, dont 11 permanents.

Chaque établissement a présenté au public quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie, incluant des créations québécoises et des oeuvres de répertoire. La journée mondiale du théâtre y fut soulignée par des visites, des rencontres, des expositions et des lectures appropriées, offertes au public.

2.3.3 Projets particuliers

En 1987-1988, le réseau des conservatoires s'est engagé dans une révision de ses pratiques administratives, tant en ce qui concerne le secteur pédagogique que le secteur de l'administration générale, ce qui a donné lieu notamment à l'implantation d'une infrastructure informatique pour la gestion financière et pédagogique. Un effort considérable de rationalisation des activités se poursuit.

Parallèlement, le Ministère s'est engagé dans une mise à jour de la mission des conservatoires en vue notamment de mieux cibler ses ressources et de coordonner son action avec celle de ses importants partenaires. Cette réflexion fut appuyée par une tournée sous-ministérielle de consultation des régions. Un document d'orientation a reçu l'approbation de la direction du Ministère, à l'automne 1987, et a été présenté au corps professoral lors d'une seconde tournée en début d'année 1988.

2.4 Le Centre de conservation du Québec

Plus de 680 biens culturels meubles ont été restaurés au Centre de conservation du Québec en 1987-1988, ce qui a nécessité environ 24 000 heures de travail spécialisé. Environ 65 % du temps des restaurateurs permanents fut consacré au traitement des collections d'État, le reste étant affecté aux collections des musées privés et à des biens culturels classés ou non.

La majeure partie des services offerts gratuitement ont été fournis par les employés permanents, mais le Centre a dû avoir recours en plus à des contractuels pour une somme d'environ 85 000 $. Pendant l'année, toutefois, le pourcentage des services payés par les clients s'est sensiblement accru, atteignant plus de 43 % des services dispensés.

Enfin, par suite de réaffectations de postes, deux restauratrices professionnelles ont été recrutées pour les ateliers de sculpture et d'archéologie-ethnologie.

3. Relations avec les organismes gouvernementaux

L'année 1987-1988 a été une année de consolidation en ce qui a trait aux relations avec les organismes gouvernementaux qui accaparent une partie importante des crédits consentis au ministère des Affaires culturelles. Le Ministère a senti le besoin de mieux définir leur cadre de gestion en les regroupant dans un même programme budgétaire et en confiant à la Direction des relations avec les organismes gouvernementaux un mandat de liaison entre ces organismes et l'appareil gouvernemental, dans le respect de l'autonomie que leur confèrent leurs lois constitutives. La loi prévoit en outre le dépôt dans les délais usuels du rapport annuel d'activités de chaque organisme et société à l'Assemblée nationale. Outre cette fonction de contrôle, le Ministère a un mandat de planification stratégique des secteurs d'activité visés.

Soulignons en outre la création de la Société générale des industries culturelles (SOGIC) qui regroupe l'ancienne Société de développement des industries de la culture et des communications et la Société générale du cinéma.

Enfin, la Direction a procédé à l'analyse critique de dossiers majeurs pour lesquels des décisions d'investissement ont été prises en cours d'année : l'agrandissement du Musée du Québec, la construction du Musée d'art contemporain, le réaménagement scénique de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des arts, le Musée de la civilisation.

4. Gestion interne et soutien aux activités du Ministère

4.1 Administration

Au chapitre des *ressources financières et des systèmes de gestion*, au cours de l'exercice financier 1987-1988, les principales réalisations du Ministère furent l'implantation d'un système de gestion des ressources financières complémentaire à SYGBEC, l'implantation d'un système informatisé de gestion des conservatoires de musique, l'établissement d'un cadre de gestion du développement de l'informatique et de la bureautique et l'adoption d'un calendrier de conservation des documents.

Dans le secteur des *ressources matérielles*, soulignons les activités suivantes : analyse et besoins d'espaces en vue d'un regroupement des services de la Bibliothèque nationale à Montréal et de la relocalisation du Conservatoire de musique de Chicoutimi, du Centre de conservation du Québec et des laboratoires d'archéologie, et le réaménagement des locaux à l'édifice Guy-Frégault. On a de plus organisé le déménagement de la Régie du cinéma, analysé le projet d'expansion des Archives nationales du Québec à Sherbrooke et terminé les travaux de restauration de l'édifice Ville Joie Sainte-Thérèse à Hull, où est aménagé le Conservatoire de musique.

À titre de coordonnateur, le directeur des ressources matérielles a veillé à la mise en place de mécanismes permettant l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans les 31 édifices occupés par le ministère des Affaires culturelles. Tel que le prévoient les articles 8.10, 8.20 et 8.30 de cette loi, l'interdiction de fumer à été appliquée dans les locaux visés. L'application de la loi n'a pas été étendue à d'autres catégories de lieux. Trente-cinq personnes furent nommées inspecteurs ou inspectrices et, à ce jour, aucun avis d'infraction n'a été émis.

En matière de gestion des *ressources humaines*, le Ministère a réalisé des études exhaustives, d'une part, pour la révision du plan d'organisation administrative supérieure (POAS), d'autre part, suite à une requête adressée au Conseil du trésor, pour la révision de la directive sur la classification des agents culturels. On a également actualisé plusieurs dossiers en accord avec les directives gouvernementales : évaluation des emplois professionnels de complexité supérieure, mise sur pied des comités de santé et sécurité au travail, suites au renouvellement de conventions collectives et de détermination des conditions de travail, et poursuite de l'application des politiques d'embauche en conformité avec les objectifs gouvernementaux concernant les groupes cibles.

En dernier lieu, le Ministère a procédé à des activités de sensibilisation et d'expertise technique auprès des organismes gouvernementaux relevant de la Ministre, et portant sur l'ensemble des activités de gestion des ressources humaines.

Une manifestation de reconnaissance envers 70 personnes retraitées et une vingtaine d'artisans comptant 25 ans ou plus de service a été l'occasion de saluer leur engagement à l'égard du Ministère.

4.2 Recherche

Les travaux de recherche et de statistiques se sont poursuivis dans les champs suivants : statistique générale et économie de la culture, dépenses publiques, financement privé, comportements culturels, démographie professionnelle, patrimoine, équipements culturels. Le Ministère a publié trois numéros du bulletin *Chiffres à l'appui* ; le premier, une édition double, traitait de la carrière des auteurs, le deuxième, du financement des musées et centres d'exposition et le troisième, du Salon du livre de Montréal. Huit « DT » (document de travail) sur les thèmes suivants ont aussi été diffusés : la dimension économique des arts et des industries culturelles, le financement privé, le développement culturel régional. On y présente également une synthèse du rapport de la Commission d'étude sur les municipalités et un bilan des offres de collaboration et des projets d'intervention mentionnés dans les avis du ministère des Affaires culturelles (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 16).

Les actes de la journée d'étude sur l'économie du théâtre ont été publiés. Le Ministère a également participé en septembre 1987, à Buenos Aires, à une rencontre internationale sur le financement de la culture et des arts.

4.3 Relations intergouvernementales

Au chapitre des relations interprovinciales, le Ministère, en étroite collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, a veillé au choix des candidats et à la réalisation d'échanges culturels dans le cadre des accords de coopération avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Une vingtaine d'échanges ont eu lieu dans chacune de ces provinces, dans divers secteurs. Les orientations

relatives à la coopération culturelle avec l'Ontario ont été revues et approuvées par les sous-ministres membres de la Commission de coopération lors de leur réunion de Toronto, à la fin de mars 1988.

Le Ministère apporte par ailleurs une contribution financière aux activités des conseillers culturels en poste au Bureau du Québec à Toronto, de façon à faciliter l'accès au marché et au public ontariens pour les divers milieux culturels québécois.

Sur la scène fédérale-provinciale, les comités intergouvernementaux mis sur pied pour harmoniser les politiques et programmes dans les domaines de l'édition, du cinéma, du financement des arts et du statut de l'artiste ont poursuivi leurs travaux ; des rapports d'étape furent présentés aux ministres à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale de Charlottetown en septembre 1987 ; des mesures ont été arrêtées et mises en vigueur. Le Québec sera l'hôte de la Conférence en 1988.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur les équipements culturels, les décisions nécessaires ont été prises et le financement a été établi en vue de l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal. Les discussions relatives à la mise sur pied d'un centre de production cinématographique à Montréal se poursuivent.

Sur le plan international, le Ministère a été très actif en matière de gestion des projets de coopération, dans le cadre des accords bilatéraux avec la France, la Communauté française de Belgique, la Flandre, la République socialiste fédérative soviétique de Russie, le Mexique et la Communauté de Madrid ; 75 projets furent réalisés dans de multiples secteurs culturels, en collaboration avec le ministère des Relations internationales.

Depuis septembre 1987, le Ministère assume, par entente avec le ministère des Relations internationales, la responsabilité des services culturels dans les délégations générales du Québec à Paris et à New York.

Le Ministère a collaboré intensément à la participation d'artistes québécois à de nombreuses manifestations culturelles internationales (festivals, foires, salons, etc.) et à leur rayonnement dans le monde.

Le ministère des Affaires culturelles, de concert avec le ministère des Relations internationales, a proposé et fait adopter par la France une mise à jour des orientations portant sur la coopération culturelle avec ce pays. Un accent particulier sera dorénavant mis sur les projets conjoints des partenaires culturels français et québécois ; la priorité sera donnée au secteur des intervenants culturels.

Par ailleurs, la préparation, la réalisation et le suivi des visites ministérielles sont considérés comme des activités majeures en raison de leur impact. La tournée de la ministre des Affaires culturelles dans quatre pays d'Afrique (Algérie, Maroc, Sénégal, Côte-d'Ivoire) en février 1987, une première au Ministère, a permis d'établir des rapprochements significatifs avec ces pays.

Les programmes de coopération mis au point ou amorcés lors de cette visite ministérielle en Afrique ont tous été actualisés et continueront d'évoluer durant les prochaines années.

Au cours de l'exercice 1987-1988, les ministres de la Culture de l'Algérie, du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire ont effectué une visite officielle au Québec.

La ministre des Affaires culturelles a par ailleurs conclu une entente en juin 1987 avec le ministre de la Culture et de la Communication de la République française, la ministre des Communications du Canada, le ministre de la Culture de la Communauté française de Belgique et le ministre de la Culture du Sénégal. Cette entente a pour but la création de la Commission internationale du théâtre francophone qui aura pour mission la promotion du théâtre francophone.

Le Comité mixte sur la coopération cinématographique, créé par le ministre de la Culture et de la Communication de France et la ministre des Affaires culturelles du Québec, en février 1987, a pour sa part communiqué ses recommandations aux ministres sur la question de l'accès au marché français des films doublés au Québec. Les partenaires ont par la suite poursuivi leur démarche en vue de trouver une solution mutuellement acceptable.

Dans le contexte des relations multilatérales, des contacts avec des organismes internationaux, comme l'UNESCO et l'Agence de coopération culturelle et technique, ont été maintenus.

Durant l'année qui vient de se terminer, le Ministère a aussi collaboré à l'organisation du Sommet de la francophonie qui eut lieu à Québec en septembre 1987. La ministre des Affaires culturelles y a fait valoir, au nom du Gouvernement, des propositions propres à favoriser concrètement la création d'un espace culturel francophone élargi facilitant la circulation des produits culturels et, en priorité, celle du livre. Les chefs de gouvernement ont pris, en matière culturelle, un ensemble de décisions concernant plus particulièrement le domaine de l'écrit (production et diffusion du livre) qui allaient dans le sens des recommandations québécoises.

Les activités de suivi des décisions du Sommet en matière culturelle ont débuté dès l'automne 1987.

4.4 Communications

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications a pris charge de l'organisation et de la promotion des activités relatives aux Prix du Québec, de concert avec la Direction des arts d'interprétation. Elle a également contribué activement à la préparation et assumé l'organisation de la deuxième tournée de l'Orchestre des conservatoires de musique du Québec et de « Mars, mois de la musique ». La quatrième édition du guide d'activités culturelles estivales *Allez voir comme c'est beau* fait partie de ses réalisations, de même que quelque 150 publications ministérielles liées aux activités du Ministère. Diverses présences dans des salons d'informations ont été effectuées, notamment le Salon Info Plus et le Salon Vacances-Québec. La Direction a également vu à la mise en valeur de lieux historiques, propriétés du ministère des Affaires culturelles.

Enfin, la Direction édite un journal interne destiné à l'ensemble du personnel du Ministère et des institutions qui en dépendent.

Annexe 1
Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation

Programmes centraux

Bourses du Québec

Littérature

France Théorêt
Antonio D'Alfonso
André Ricard

Arts d'interprétation (danse et théâtre)

Paule Baillargeon
Paul-André Fortier
Kim Yaroshevskaya

Arts d'interprétation (musique)

Nicolas Desjardins
Vic Vogel
Marthe Forget

Arts visuels

Georges Bogardi
Betty Goodwin
Pierre Ayot
Francine Larrivée

Métiers d'art

Gérard Lavallée
Gilbert Rhème
Gilbert Poissant
Régine Mainberger

Bourse du Québec — Inscription spéciale

Création et perfectionnement

Irène Whittome
Marthe Forget
Maurice Savoie

André Ricard
Joël Vincent Bienvenue
Marthe Forget

Multidisciplinaire

Françoise Sullivan
Robert Racine
Joël Vincent Bienvenue

Studios du Québec à Paris et à New York

Yves Jobin
Monique Charbonneau
Yves Desgagnés

Stage de perfectionnement en métiers d'art à l'étranger

Daniel Bellemare
Monique Beauregard
Jean-Claude Cyr
Anne-Marie d'Abbadie d'Arrast
Maurice Savoie

Accessibilité

Arts de la scène et littérature

Lorraine Pintal
Candace Loubert
France Théorêt
Michel-Georges Brégent

Arts visuels et métiers d'art

Lucienne Cornet
Pierre Granche
André Guyon

Gestion des arts et de la carrière

Francine Couture
Madeleine Forcier
Paul Soucy
Ulric Breton
André Lachance

Médailles des Prix du Québec

Rachel Laperrière
Gérard Bélanger
Madeleine Dansereau

Prix du Québec

Prix Paul-Émile Borduas

Gilles Daigneault
Charles Dandeline
Madeleine Dansereau
Evans St-Gelais

Prix Athanase-David

Yolande Villemaire
Gilles Archambault
Madeleine Gagnon
Marie José Thériault

Prix Denise-Pelletier

Jean-Pierre Perreault
Gisèle Schmidt
Pierre Roland
Françoise Faucher

Prix Albert-Tessier

Roland Smith
Diane Lapointe
Jacques Matte
Josée Beaudet
Luce Guilbeault

Musées (comité d'évaluation)

Jean Trudel
Céline De Guise
Sylvie Dufresne

Centres d'exposition (comité d'évaluation)

Martin Thivierge
Réal Lussier
Agathe Savard

Expositions dans les galeries d'art (jury)

Louise Déry
Luc Monette
Lawrence Sabbath

Secteur de la musique

Hélène Gagné
Yvonne Goudreau
Pierre Jasmin
Antoine Padilla
Serge Lortie

(édition musicale)

François Bernier
André Jutras
Robert Girard

Secteur de la danse

Yvan Saint-Onge
Monik Bruneau
Vincent Warren
Linda Robin

Secteur de la danse folklorique

Pierre Chartrand
André Séguin
Pierre Bertrand

Secteur du théâtre

(théâtre institutionnel)

Élizabeth Chouvalidzé
Anne Caron
Richard Thériault
Claude Pichette
Linda Otis

(jeune théâtre)

Murielle Dutil
André Leclerc
Jean-Guy Viau
Marie-Christine Larocque
Gilbert Lepage

Aide aux tournées

Christina Coleman
Gaston Rochon
Suzanne Champagne
Claude Lapointe

Diffusion hors Québec

Marcel Dallaire
Marie-Hélène Falcon
Vincent Warren
Carol Bergeron

Événements majeurs

Pierre Jasmin
Hélène Gagné
Yvonne Goudreau
Antoine Padilla

Production de disques (jury)

Lise Georges
Carole Trahan
Yvon Paré

Promotion de disques au Québec et production de vidéoclips (jury)

Lise Georges
Paulette Dufour
Pierre Marchand

Promotion de spectacles au Québec et hors Québec et promotion de disques hors Québec (jury)

Lise Georges
Diane Guertin
Louis Cournoyer

Production et promotion de disques pour le classique et le jazz (jury)

Michel Cloutier (appréciateur)

Aide à la promotion — marché québécois (jury)

Diane Allard
Ronald Martel
Pierre Martin

Collection de livres de poche de la francophonie (jury)

Yvon Brochu
Gilles Pellerin
Manon Pelletier
Jacques Thériault

Aide aux périodiques culturels (jury)

Robert Bibeau
Yvan Boulerice
André Carpentier
Nicole Gilbert
Jean-Pierre Guay

Programmes régionaux

Région 01 — Est-du-Québec

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Michel Perron
Marius Jomphe
Nicole Grégoire
France Bernier
Nicole Hémond
Benoît Vaillancourt

Soutien aux artistes professionnels — volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

Nicole Grégoire
André Du Bois
Lise Labrie

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (comité d'évaluation)

Denis Lemieux
Danielle Binet
Jacques Bérubé
Bruno-Carl Bérubé
Michelle Naud

Soutien aux organismes régionaux en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Jolaine Arsenault
Benoît Vaillancourt
Ann Clements
David Lonergan
Marie Pelletier

Région 02 — Saguenay — Lac-Saint-Jean

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Denis Lavoie
Jean-Pierre Vidal
Agnès Tremblay
Hélène Gaudreau
Lise Bonenfant

Soutien aux artistes professionnels — volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

Hélène Roy
Daniel Dutil

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (comité d'évaluation)

Clémence Bergeron
Hélène Goudreau
Alex Magrini

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Renaud Thériault
Pierrette Genest
Yvon Leblond
Myriam Chabot

Équipements culturels (comité aviseur)

Marcel Duchesne
Daniel Hébert

Région 03 — Québec

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Lisanne Nadeau
Paule Savard
Christiane Jobin
Pierrette Gervais
Guy Cloutier
Marceline Laforge
Jacques Montmigny

Soutien aux artistes professionnels — volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

André Bécot
Jocelyn Caron
Élène Gamache

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Aide financière à la production théâtrale

Rachel Lepage
Micheline Bernard
Jacques Robitaille
Jacques Leblanc
Sylvain Gagné

Aide financière à la production en musique

Louise Mathieu
Bernard Gilbert
Jean Beauchesne

Aide financière à la production en danse

Monique Hubert
Marceline Laforge
Pierre Bertrand

Arts multidisciplinaires

Jean Beauchesne
Paulette Dufour

Diffusion

Gilles Morel
Simon Gay
Jean-Raymond Goyer

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (comité d'évaluation)

Georges Bogardi
Marie Carani
Michelle Grandbois

Région 04 — Mauricie — Bois-Francs

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Louise Bail-Milot
Michèle Dion
André Gaudreault
Pierre Landry
Alphonse Piché
Christiane Simoneau
Joseph Soltèsz

Soutien aux artistes professionnels — volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

Pierre Landry
Christiane Simoneau

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Gilles Bellemare (musique)
Normand Ferrier Leclerc (l'ensemble)

Aide financière à la production théâtrale

Anne Dansereau
Gilbert Dupuis
Michèle Dion

Aide financière à la production en danse (folkore)

Pierre Bertrand
Pierre Chartrand
André Séguin

Région 05 — Estrie

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Jean Francoeur
Patricio Rivera
Hélène Gagné
Agnès Bastin
Laurette Codère-Brunelle

Soutien aux artistes professionnels — volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

Yvon Dionne
Guy Boutin
Pierre Javaux
Diane Boudreault

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (comité d'évaluation)

Jacques Corriveau
Tiziana Tabbia-Plomteux
Danielle Potvin

Aide spéciale aux métiers d'art (comité d'évaluation)

Réjean Cotes
Patricio Rivera
Jocelyne Favreau

Aide financière à la formation musicale (comité d'évaluation)

Tom Gordon
Gilles Castonguay
Bernard Laroche

Aide financière à la production en musique (comité d'évaluation)

Jacques Morin
Aurélien Quintin
Jacques Langevin

Aide financière à la production en danse (comité d'évaluation)

Pierre Lapointe
Jean-Guy Desrochers
Louise Beaulieu

Aide aux projets de développement en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Larry O'Mally
Marc Larochelle
Hélène Larivée

Aide financière à la production théâtrale (comité d'évaluation)

Yvan Ponton
Jean Francoeur
Gilbert Lepage

Aide financière aux équipements culturels (comité consultatif)

Bernard Laroche
Robert Gagné
Marc Latendresse
Normand Bernier

Région 06 — Montréal

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Communauté urbaine de Montréal

André Pelchat
Christine Chatrand
Jacques Hétu
Julien Poulin
Marie Chouinard
Anne Dandurand
Michel Dubreuil
Serge Gaboury
Véronique Vézina
Monique Giard
Georges Schwartz
Monique Régimbald-Zeiber
Pauline Harvey
Louis-Philippe Hébert
Jean-Marie Poupart
Manon Touchette
François Vincent
Michel Lamothe
Diane Gougeon
Daniel Soulières
Anouk Simard
Claude Laroche
Hélène Gagné
Gilles Valiquette
Robert Lepage
Louis-Jacques Suzor
Lise Dubois
Diane Codère
Hélène Rioux
Hélène Ouvrard
André Major

Montérégie

Denise Goyer-Bonneau
Ariane Buhbinder
Louis-Dominique Lavigne
Yvone Duruz
Yves Louis-Seize
Raoul Duguay
Bernadette Renaud

Laurentides

Ghyslain Filion
Tatiana Demidoff-Séguin
Robert Soulières
Richard Lagrange
Francine Laroche
Denis Lamarre

Lanaudière

Marie Guimont
Jean-Pierre Gauvreau
Luc Beauséjour
Francis LaPan
Serge Locat
Bernard Pozier

Laval

Hélène Rioux
Germain Lefebvre
Gaétan Therrien
Jacqueline Déry-Michon
Jean-Maurice Gélinas
Giuseppe Fiore

Échange Bâle-Montréal

Claude Garneau
Francine Simonin
Marc-André Gagné
Élisabeth Baumgartner-Heller

Soutien aux artistes professionnels — volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

Michel Gaboury
Diane Codère
Rachel Laperrière

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (comité d'évaluation)

Communauté urbaine de Montréal

Rose-Marie Arbour
Lise Lamarche
Monique Charbonneau
Réal Lussier

Montérégie

Jean-Pierre Legros
Madeleine Forcier
Michel Tétreault

Laurentides

Pierre Castagner
Christiane Dupont
Francine Laroche

Lanaudière

Robert Fortier
Claude Bettinger
Louisette Gauthier

Laval

Louise Robert
Dominique Valade
Giuseppe Fiore

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Montérégie

Suzanne Tisdale
Diane Isabelle
Robert-Pierre Côté

Laurentides

Jean-Robert Rémillard
Alain Piérard
Hélène Tremblay

Lanaudière

Jean Dulude
François Arcand
Geneviève Marchais

Laval

Jacqueline Salvas
Claude Sirois
Marie Côté

Région 07 — Outaouais

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Arts visuels et métiers d'art

Marthe Sirois
Bernard Rousseau
Suzanne Joubert

Arts d'interprétation

Roger Labelle
Sylvie Deschamps
Serge Côté

Littérature

Myriam Afriat
Pierre Cantin
Jacques Michaud

Soutien aux artistes professionnels — volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

Denis Laforte
Jean-Emmanuel Allard
Louise Mercier

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (comité d'évaluation)

Jocelyne Petit
Louise Mercier
Alain Joyal

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Michel D'Avignon
Luc Saint-Denis
Paul Latreille
François Arcand
Cécyle Tremblay

Région 08 — Abitibi-Témiscamingue

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Arts visuels

Jean-Yves Brie
Sylvie Lacoursière

Arts d'interprétation

Louis Kirouac
Jasmin Timmons

Littérature

Denys Chabot

Région 09 — Côte-Nord

Soutien aux artistes professionnels — volet « Soutien à la création » (jury)

Arts visuels et métiers d'art

Louise Chapados
Louise Déry
Mario Gagnon

Arts d'interprétation et littérature

Sylvie Vézina
Richard Fortin
Jacques Lévesque

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (comité d'évaluation)

Jean-Roch Gagnon
Réal Canuel

Région 10 — Nouveau-Québec

Institut culturel Avataq (conseil d'administration)

Johnny Epoo
Barry Gunn

Administration régionale Crie (conseil d'administration)

Thomas Coon
Jane Pachano
Susan Marshall

Institut éducatif et culturel Attikamek-Montagnais (conseil d'administration)

Johanne Robertson
Patrice Paul
François Nehasshit

Annexe 2
Liste des lois et règlements administrés par le ministère des Affaires culturelles (au 31 mars 1987)

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)	**Règlement** sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (D. 1894-85, 44 G.O. 2, 5898)	Archives nationales
Loi sur l'assurance-édition (L.R.Q., c. A-27)		Direction générale des arts et des lettres
Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2)	**Règlement** sur le comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec (R.R.Q., 1981, chapitre B-2, r. 1) Règlement sur le dépôt légal (R.R.Q., 1981, chapitre B-2, r. 2)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3)		Direction générale des arts et des lettres
Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)	**Règlement** sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (R.R.Q., 1981, chapitre B-4, r. 1) **Règlement** sur la recherche archéologique (R.R.Q., 1981, chapitre B-4, r. 2) **Règlement** sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (R.R.Q., 1981, chapitre B-4, r. 3) **Règlement** sur le registre des biens culturels reconnus et classés (R.R.Q., 1981, chapitre B-4, r. 4) **Règlement** de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (D. 1506-83, 37 G.O. 2, 3843)	Direction générale du patrimoine
Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18 et C-18.1)		
Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (Projet de Loi 59 - 1987, c. 71)	**Règlement** sur le remboursement des frais et les allocations de présence des membres de l'Institut québécois du cinéma et de la Société générale du cinéma ((1984) 3 G.O. 2, 99) **Règlement** modifiant le Règlement sur le rembousement des frais et les allocations de présence des membres de l'Institut québécois du cinéma et de la Société générale du cinéma ((1984) 30 G.O. 2, 3548) **Règlement** sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue ((1985) 10 G.O. 2, 1409) **Règlement** sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma ((1985) 17 G.O. 2, 2119) **Règlement** sur les conflits d'intérêt à l'Institut québécois du cinéma (R.R.Q., 1981, chapitre C-18, r. 1) **Règlement** sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet Institut (R.R.Q., 1981, chapitre C-18, r. 2) **Règlement** concernant le Règlement numéro 2 sur le siège social de l'Institut québécois du cinéma (A.C. 3137-78 du 11 octobre 1978, G.O. 25 octobre 1978, 6161) **Règlement** sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (D. 2518-83, 1 G.O. 2, 18)	

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règlement sur l'aménagement et l'exploitation des ciné-parcs (R.R.Q., 1981, CIN., r. 1) **Règlement** du Bureau de surveillance du cinéma (R.R.Q., 1981, CIN., R. 2) **Règlement** sur les frais d'examen et les droits exigibles en vertu de la Loi sur le cinéma (D. 1895-87, 2 G.O. 2, 17) **Règlement** sur le classement, le visa et la publicité d'un film (D. 1896-87, 2 G.O. 2, 19) **Règlement** sur les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public (D. 1897-87, 2 G.O. 2, 21) **Règlement** sur le dépôt des ententes de matériel vidéo, l'attestation de ce dépôt et les droits exigibles (D. 1898-87, 2 G.O. 2, 25) **Règlement** sur le rapport financier d'un distributeur (D. 1899-87, 2 G.O. 2, 27) **Règlement** sur les normes techniques (D. 1900-87, 2 G.O. 2, 28)	
Loi des vues animées (1964, S.R.Q., c. 55)	**Loi** concernant certains organismes du gouvernement du Québec (1966-1967, chapitre 17) (extrait) **Loi** sur le cinéma (1966-1967, chapitre 22) **Loi** abrogeant la Loi sur le secrétariat et modifiant d'autres dispositions législatives (1969, chapitre 26) (extrait)	
Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)		
Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)		Conservatoire de musique et d'art dramatique
Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)	**Règlement** sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (R.R.Q., 1981, chapitre D-8.1, r. 1/D.2556-85, 1986, G.O. 2, 7) **Règlement** sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (R.R.Q., 1981, chapitre D-8.1, r. 2/D.2556-85, 1986, G.O. 2, 7) **Règlement** sur l'agrément des éditeurs au Québec (R.R.Q., 1981, chapitre D-8.1, r. 3/D.2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'agrément des libraires (R.R.Q., 1981, chapitre D-8.1, r. 4/D.2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (R.R.Q., 1981, chapitre D-8.1, r. 5)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., c. I-13.2)		Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (1987, c. 11)	**Règlements** généraux (G.O. 2, 1985, 5918) **Règlements** du fonds de dotation (G.O. 2, 1987, 33)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20)	**Règlement** de l'Académie de musique de Québec sur le concours du Prix d'Europe (R.R.Q., 1981, chapitre M-20, r. 1) **Règlement** sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Affaires culturelles (D. 2557-85, 1 G.O. 2, 16) (**Erratum**, G.O. 2, 353) **Règlement** sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec (R.R.Q., 1981, chapitre M-20, r. 3/D-170-85, 8 G.O. 2, 1293) **Règlement** sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (R.R.Q., 1981, chapitre M-20, r. 4)	
Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)	**Règlement** sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (G.O. 2, 1986, 1295) **Règlement** d'emprunts du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 508-86, 20 G.O. 2, 1303)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)	**Règlement** sur la régie interne du Musée d'art contemporain de Montréal (D. 1707-86, 52 G.O. 2, 4694) **Règlement** sur les comités du Musée d'art contemporain de Montréal (D. 1708-86, 51 G.O. 2, 4639) **Règlement** sur les membres sans droit de vote du Musée d'art contemporain de Montréal (D. 2089-85, 48 G.O. 2, 6219) **Règlement** de régie interne du Musée de la civilisation (D. 701-85, 21 G.O. 2, 2547) **Règlement** de régie interne du Musée du Québec (D. 654-85, 18 G.O. 2, 2255) **Règlement** sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (D. 366-87, 15 G.O. 2, 1847)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (L.R.Q., c. S-10.01)	**Règlement** sur les emprunts de la Société québécoise de développement des industries culturelles (R.R.Q., 1981, chapitre S-18.3, r. 3) **Règlement** sur l'octroi de prêts à un taux d'intérêt plus bas que le taux du marché par la Société québécoise de développement des industries culturelles (R.R.Q., 1981, chapitre S-18.3, r. 4) **Règlement** sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne (D. 1845-85, 44 G.O. 2, 5930) **Règlement** déterminant un secteur d'intervention de la Société de développement des industries de la culture et des communications (D. 49-87, 6 G.O. 2, 1167)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur la Société de la Place des arts (L.R.Q., c. S-12.1)	**Règlement** de régie interne de la Société de la Place des arts de Montréal (D. 967-86, 32 G.O. 2, 3273)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)	**Règlement** sur les employés de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, chapitre G-2, r. 1) **Règlement** de régie interne de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, chapitre G-2, r. 2)	Direction des relations avec les organismes gouvernementaux
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (Projet de loi 90) (1987, chapitre 72)		Direction générale des arts et des lettres

Annexe 3
Liste des organismes gouvernementaux — Conseils d'administration

Société générale du cinéma

Jean-Guy Lavigne, président-directeur général
Robert Daudelin
Huguette Gauthier
Pierre A. Deschênes
Marcel Knecht

Institut québécois du cinéma

Claude Fournier, président
Christiane Bélanger-Hall
Monique Champagne
Jean Colbert
Pierre Curzi
Pierre Demers
Marc-F. Gélinas
Pascal Gélinas
René Malo
Francine Montpetit
Alain Simard

Régie du cinéma

André Guérin, président
Louise Limoges
Jeanine C. Beaubien

Commission des biens culturels

Paul-Louis Martin, président
Alexandra Champalimaud
Michelle Courchesne
David Denton
Pierre Dumas
Louise Brunelle-Lavoie
Michel Bégin
Denis Hardy
Jean-Yves Rousseau
Jean Lavoie
Stefan Liszkowski
Paule D. Houle

Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)

Charles Denis, président-directeur général
Huguette Bailly-Lallouz, vice-présidente
Jean Chouinard
Pierre Desjardins
Marie Gagnon
Jean-Guy Lavigne
Micheline L'Espérance-Labelle
Guy E. René
Robert Vinet

Institut québécois de recherche sur la culture

Fernand Dumont, président-directeur général
Yvan Bordeleau
Renée Brien-Dandurand
Madeleine Ferron
Claude Gendreau
Fernand Harvey
Guy Laperrière
Lisette Morin
Patrick O'Hara

Société de la Place des arts de Montréal

Danièle Touchette Robitaille
Louise Lemieux-Bérubé
Allan B. Gold
Jean-Claude Keromnes
Jean Morissette
Louis Bernard
Salvatore Sciascia
Barbara Seal
Claude Desrosiers

Société du Grand Théâtre de Québec

Louis Vézina, président
Henri A. Dutil
Louise Jean
Diane Lapierre
Constance De Lottinville
Francine Létourneau-Gignac
Claude Vadeboncoeur
Stanley Welch
Doria Tremblay

Musée du Québec

Jean-Marie Roy, président
André Barnard
Monique Choquette Habel
Laurent Hamel
Gilles Douville
Jean-Pierre Hillinger
Madeleine Gobeil Trudeau
Joël Bernard
Pierrette Marois

Musée d'art contemporain de Montréal

Raymond Cyr, président
Giovanni Giarrusso
Claude Hinton
Manon Forget
Guy Morin
Monique Parent-Dufour
Claudette Hould
Robert Turgeon
Marissa Muss

Musée de la civilisation

Roger Décary, président
Gilles Boulet
Francine Brousseau
Owen Carter
Jacques Godin
Monique Nadeau-Saumier
Paul Naud
Jean-Louis Sasseville
Raymond Sirois

Société générale des industries culturelles (SOGIC)

Charles Denis, président
Huguette Lallouz, vice-présidente
Robert Brisebois, vice-président
Sylvie Desrosiers
Huguette Gauthier
Robert Daudelin
Pierre Desjardins
Albert Jessop
Richard Laferrière
Robert Pilon
Pierre Goyette

Ministère des
Affaires culturelles

9 782551 083527
Imprimé au Québec (Canada)